

LDC AQUITAINE

4 chemin de l'Aiguillon

33430 - BAZAS

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes

DEKRA Industrial
Activité Audit & Conseil QHSE Sud-Ouest

85 rue de la Morandière
33185 - LE HAILLAN

Tél. : 33(0) 05 53 13 61 86
Fax : 33(0) 05 56 36 02 37



Affaire n°53578135

Responsable d'affaire : L. PETITEAU

E-mail : laurent.petiteau@dekra.com


Modifications et évolutions

<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Modifications apportées</i>
5 janvier 2022	1	1 ^{ère} édition
4 février 2022	2	Modifications

FICHE D'IDENTIFICATION

SOCIETE	Société LDC Aquitaine 4 chemin de l'Aiguillon 33430 BAZAS <i>Interlocuteur : Monsieur Cédric SAUVAGET</i>
PROJET	Restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes. Extension du site sur les parcelles F1552 et F1554.
TYPE D'ETUDE	Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. Catégorie de projet n°1 de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement.
N° D'AFFAIRE	53366805

	Version	Date	Nature de l'évolution / Modification
HISTORIQUE	1	Janvier 2022	Version initiale
	2	Février 2022	Modifications

CHEF DE PROJET	Laurent PETITEAU	Visa : 
-----------------------	------------------	---

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
CERFA n°14734*03 : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale	7
ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	8
ANNEXE 2 : Plans de situation	9
ANNEXE 3 : Photographies de la zone d'implantation	12
ANNEXE 4 : Plan de masse du projet	14
ANNEXE 5 : Plan des abords du projet	16
ANNEXE 6 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000	18
ANNEXE 7 : Etat initial de l'environnement naturel et humain du projet	19
1 Occupation des sols et des alentours	19
2 Contexte climatique	19
3 Contexte géologique	21
4 Contexte hydrogéologique et eaux souterraines.....	22
4.1 Formations aquifères locales	22
4.2 Masses d'eau souterraines	22
4.3 Etat de la ressource et objectifs de qualité	23
4.4 Usage des eaux souterraines	24
5 Contexte hydrographique et eaux superficielles	25
5.1 Caractéristiques générales et hydrologie	25
5.2 Le Beuve	26
5.3 Qualité des eaux superficielles	27
5.4 Objectifs de qualité de la masse d'eau concernée par le projet	29
5.5 Pressions et usages des eaux superficielles	29
5.6 Zones de frayères	30
5.7 Contraintes réglementaires	31
6 Les risques naturels et technologiques.....	32
6.1 Risque retrait-gonflement des sols argileux	32
6.2 Risque mouvement de terrain	32
6.3 Risque inondation.....	32
6.4 Risque sismique	33
6.5 Risques industriels	33
6.6 Risque de canalisations de matières dangereuses	34
7 Patrimoine naturel	35
7.1 Occupation du sol.....	35
7.2 Milieux naturels bénéficiant d'une protection réglementaire	35
7.3 Milieux naturels remarquables inventoriés dans le cadre d'inventaires spécifiques.....	36
7.4 Zones humides - Inventaires naturalistes	37
8 Patrimoine culturel	38
8.1 Monuments historiques	38
8.2 Paysages inscrits ou classés	39
ANNEXE 8 : Inventaires naturalistes et étude des zones humides	40

ANNEXE 9 : Incidences et mesures correctives ou compensatoires retenues	41
1 Impacts potentiels	41
2 Mesures en phase conception.....	45
3 Mesures en phase travaux	50
4 Mesures en phase exploitation.....	53
ANNEXE 10 : Classement du site.....	54
1 ICPE	54
2 IOTA	58

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Plan de situation	9
Figure 2 : Vue aérienne	10
Figure 3 : Situation cadastrale	11
Figure 4 : Localisation des photographies.....	12
Figure 5 : Photographies des parcelles d'implantation du projet.....	13
Figure 6 : Plan de masse.....	15
Figure 7 : Abords du projet	16
Figure 8 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	18
Figure 9 : Diagramme caractérisant la zone d'étude (source : Infoclimat).....	20
Figure 10 : Contexte géologique	21
Figure 11 : Réseau hydrographique à proximité du projet	25
Figure 12 : Localisation de la station de suivi hydrologique	27
Figure 13 : Localisation des zones de frayères par rapport au projet	30
Figure 14 : Carte des aléas retrait-gonflement des argiles sur la commune de Bazas	32
Figure 15 : Carte sismique de la commune de Bazas.....	33
Figure 16 : ICPE présentes sur la commune de Bazas	34
Figure 17 : Canalisations de matières dangereuses à proximité du projet	34
Figure 18 : Occupation du sol aux abords du projet (Corine Land Cover 2018).....	35
Figure 19 : Réseau Natura 2000 à proximité du projet	36
Figure 20 : Localisation des ZNIEFF aux alentours du projet	37
Figure 21 : Monuments historiques aux abords du projet	38
Figure 22 : Sites inscrits et classés aux abords du projet	39
Figure 23 : Emprise du projet - Version n°1	46
Figure 24 : Emprise du projet version 2.....	47
Figure 25 : Emprise du projet version 3.....	48
Figure 26 : Emprise du projet version 4 (scénario retenu)	49

Tableaux

Tableau 1 : Etat des lieux et objectifs de qualité des masses d'eau souterraines (source : Agence de l'Eau Adour-Garonne).....	23
Tableau 2 : Débits du Beuve	26
Tableau 3: Qualité du Beuve en aval de Bazas	28
Tableau 4 : Objectifs de qualité de la masse d'eau superficielle concernée par le projet.....	29
Tableau 5 : Zones de frayères situées à proximité du projet	30
Tableau 6 : Classement du Beuve	31
Tableau 7 : ZNIEFF situées à proximité du projet.....	37
Tableau 8 : Sites inscrits et classés situés à proximité du projet	39
Tableau 9 : Impacts potentiels et mesures d'évitement et de réduction	42
Tableau 10 : Synthèse des incidences du projet en phase travaux.....	51
Tableau 11 : Mesures de précaution en phase travaux pour éviter et réduire les éventuelles incidences du chantier liées à l'eau	52
Tableau 12 : Synthèse des incidences du projet en phase exploitation	53
Tableau 13 : Classement du site au titre des ICPE.....	54
Tableau 14 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau	58

PREAMBULE

La société LDC AQUITAINE, implantée sur la commune de BAZAS (33), procède à l'abattage et à la découpe de volailles. Il s'agit d'une ICPE à autorisation (rubriques 2210 et 3641).

Le projet de restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes nécessite une extension du site sur des parcelles voisines situées en zone naturelle et identifiées en partie comme zone humide.

Ce projet consiste à répondre à une mise en conformité, demandée par la DDPP de la Gironde, concernant la biosécurité au niveau de l'arrivée des volailles vivantes sur le site. Le projet vise donc à :

- Séparer les flux de containers et de camions contenant les volailles vivantes, de ceux qui sont propres,
- Décharger et mettre à l'abri l'ensemble des volailles arrivées sur le site,
- Protéger les volailles contre les projections d'eau de lavage des camions,
- Optimiser le lavage et la désinfection des containers, des caisses de volailles et des camions de ramassage.

Ce projet intègre également l'amélioration des conditions de travail des salariés et l'amélioration du bien-être animal avec l'installation d'un système d'anesthésie gaz des volailles vivantes.

La restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes nécessite la démolition des locaux sociaux existants qui sont vétustes et le déménagement du stockage des produits de nettoyage, entraînant la construction d'un nouveau bâtiment intégrant ces deux fonctions. La construction de ce nouveau bâtiment implique le déplacement de la chaudière gaz dans un nouveau local.

Aussi, afin de pouvoir satisfaire la demande de séparation des flux de containers et de camions, une extension de la voirie est nécessaire sur les terrains voisins, conduisant à une dérivation du cours d'eau existant.

Ces travaux ne sont pas de nature à modifier les activités du site, ni son classement ICPE.

La restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes de l'usine nécessitant une extension du site sur les parcelles voisines fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas pour la catégorie de projet n°1. Cette demande justifie également que la catégorie de projet n°10 n'est pas concernée (travaux en cours d'eau, consolidation de berges, dérivation, zones de frayères).

**CERFA n°14734*03 : Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

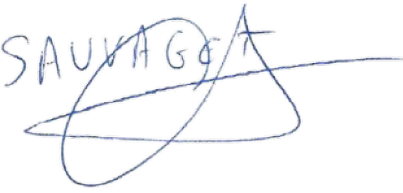
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

SAUVAGEA



ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SAUVAGET

Prénom

Cédric

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : Plans de situation

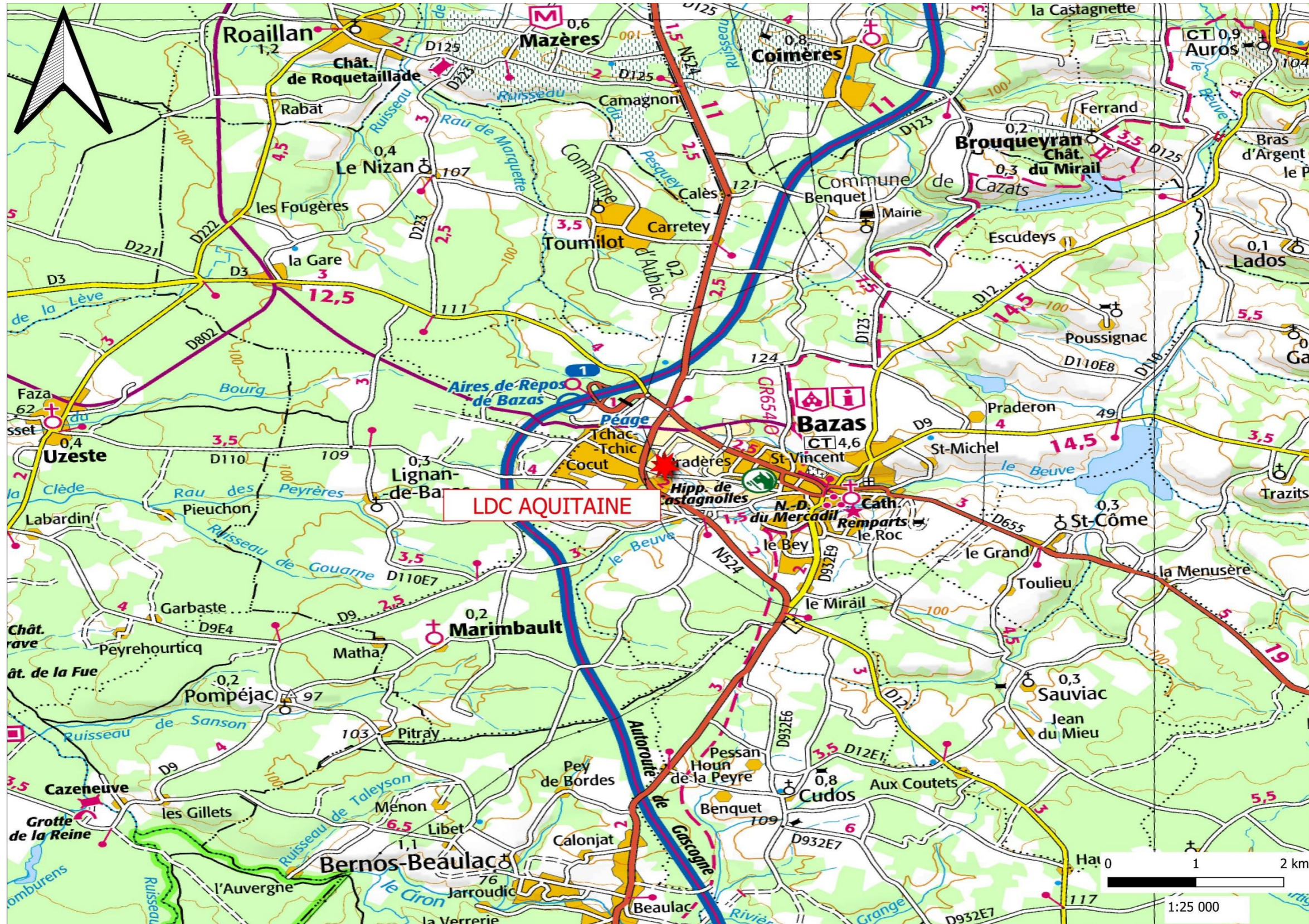


Figure 1 : Plan de situation

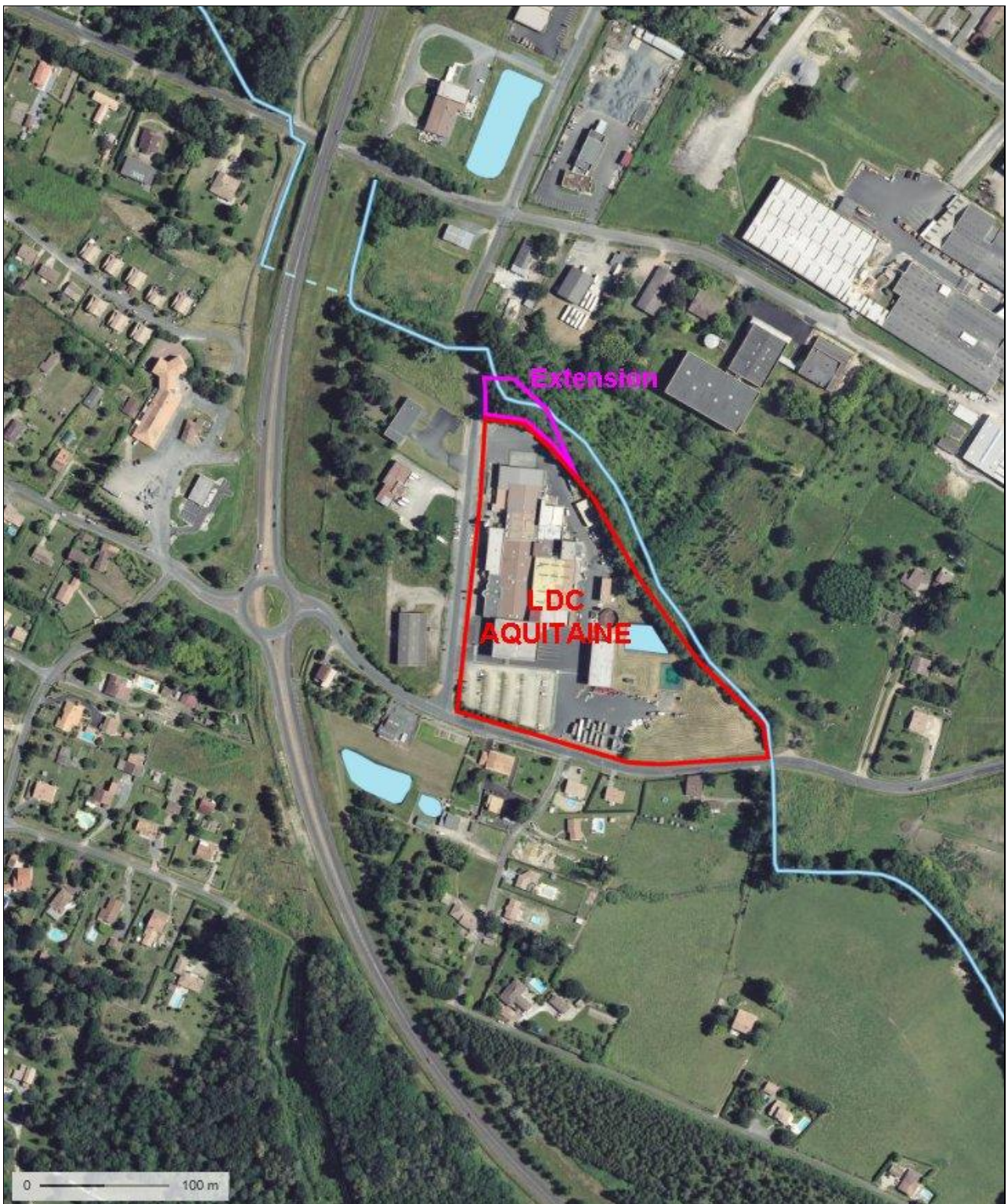


Figure 2 : Vue aérienne

ANNEXE 3 : Photographies de la zone d'implantation

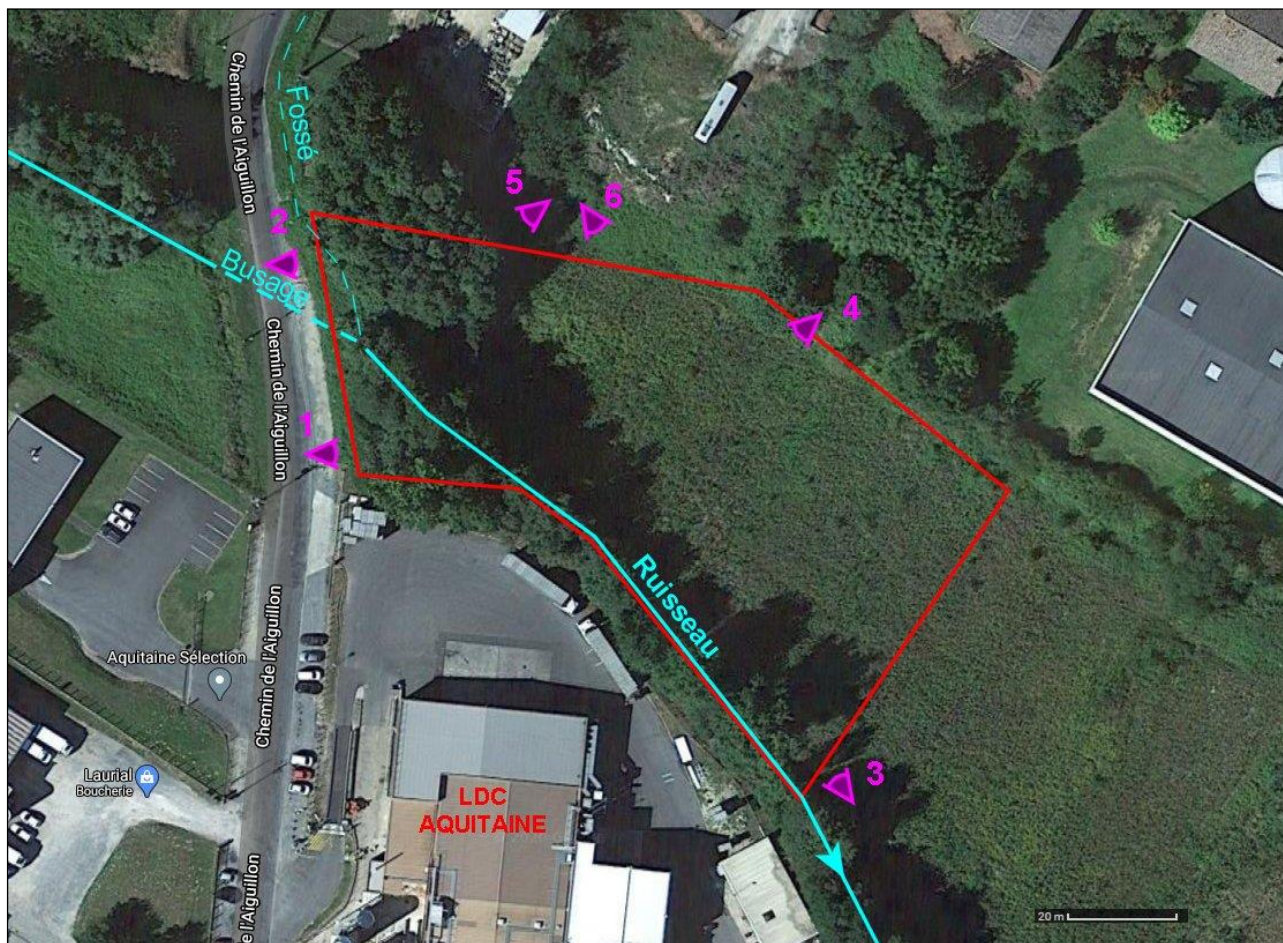


Figure 4 : Localisation des photographies



Figure 5 : Photographies des parcelles d'implantation du projet

ANNEXE 4 : Plan de masse du projet

Déboisement : 406 m²

Surface emprise sur zone humide : 711 m² dont lit du ruisseau : 197 m²

Nouvelles plantations ripisylve



cedric.sauvaget@ldc.fr

BP 88-21 St Laurent
72300 SABLESAUTHE Cedex
Tel : 0243927009

LDC AQUITAINE
4 Chemin de l'Aiguillon - 33430 Bazas


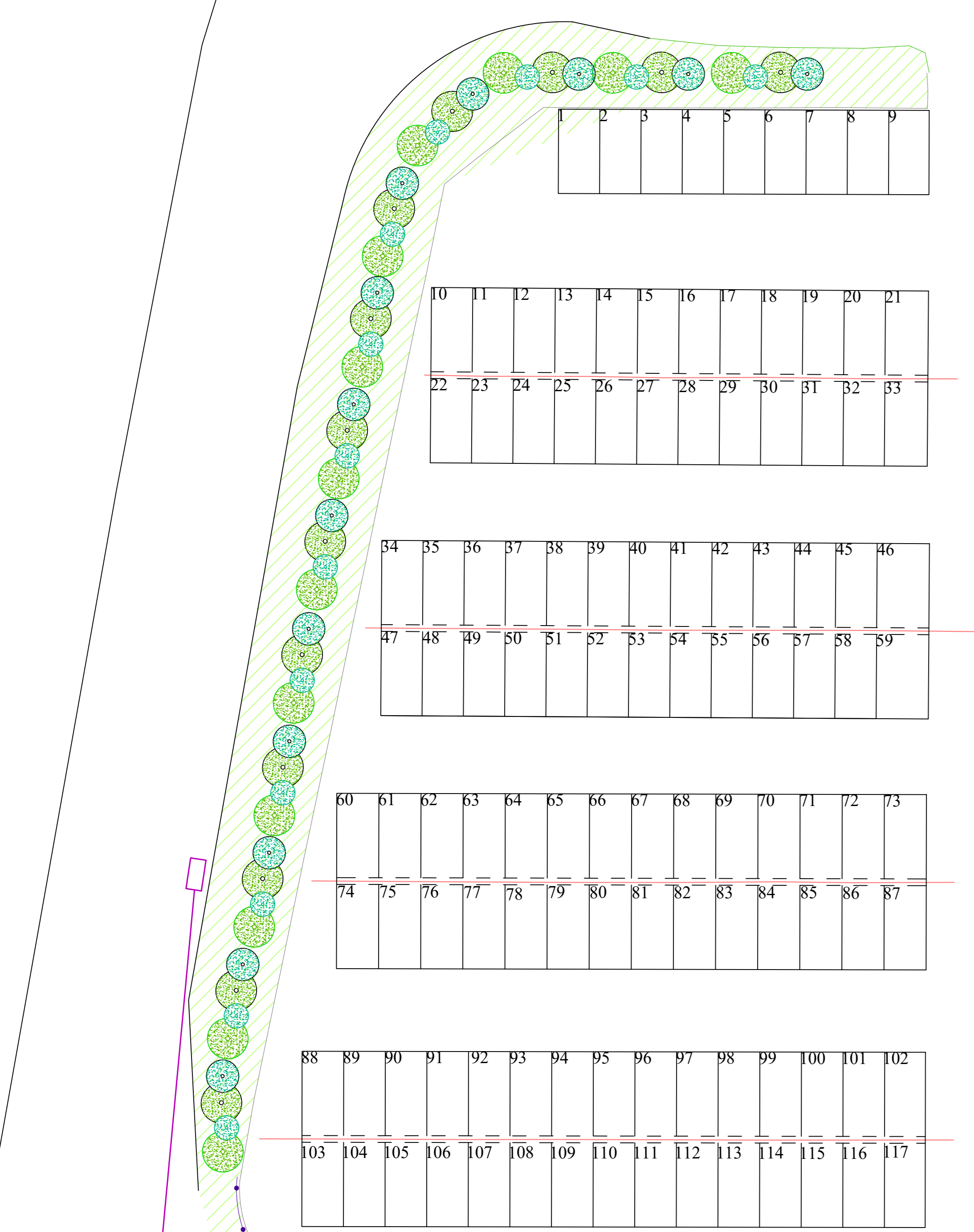
RESTRUCTURATION DU HALL VOLAILLES VIVANTES
PLAN GUIDE

Présentation du site

Plan n°	2101/2022
Date	21/01/2022
Echelle	1:200 A0+
Dessinateur	C. Sauvaget
Chef Projet	C. Sauvaget

Indice	Date	Modifications	Diffusion
A			
B			
C			
D			

Ce plan est la propriété exclusive de L.D.C. Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son accord.



ANNEXE 5 : Plan des abords du projet

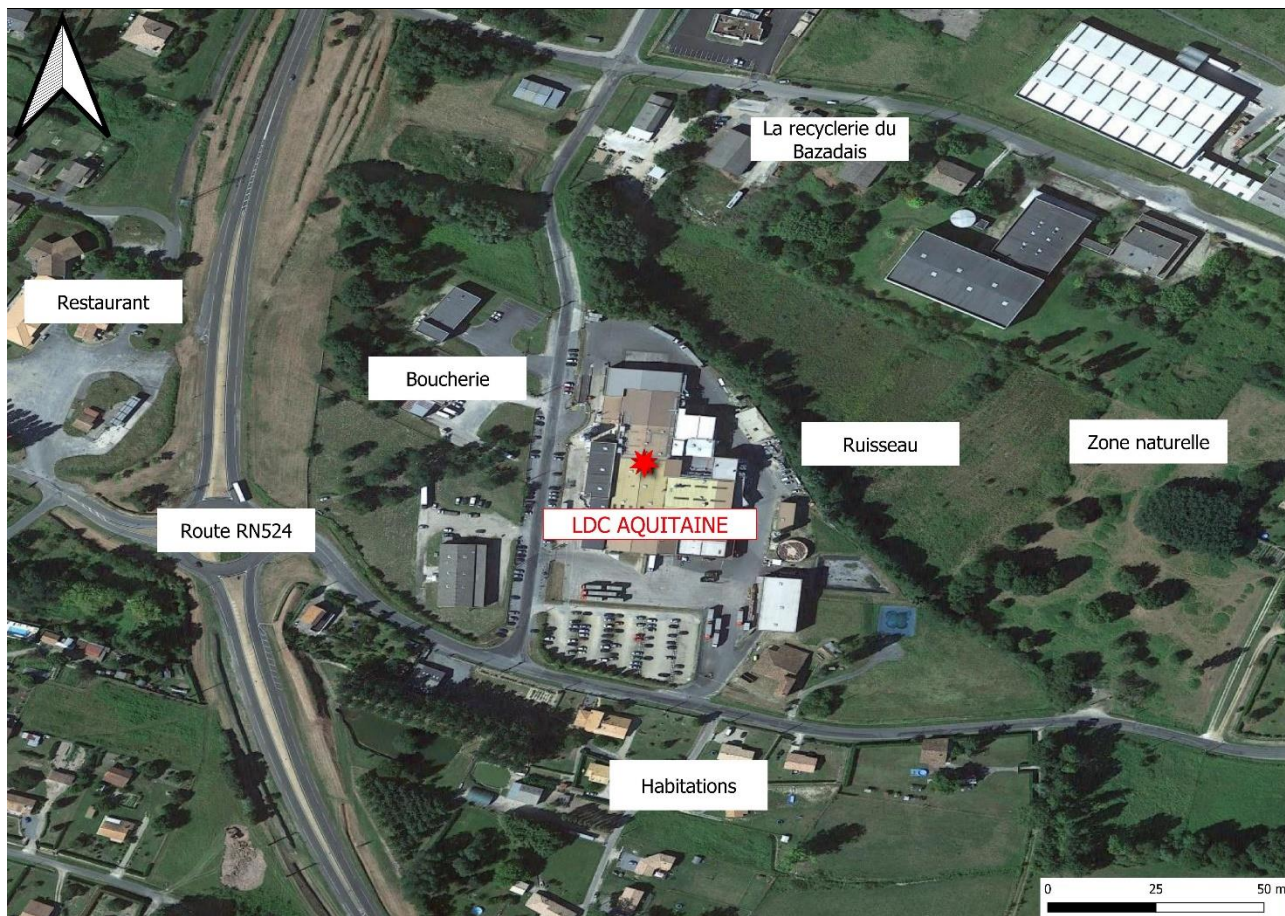


Figure 7 : Abords du projet

Les photos ci-dessous présentent les abords du site.





ANNEXE 6 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

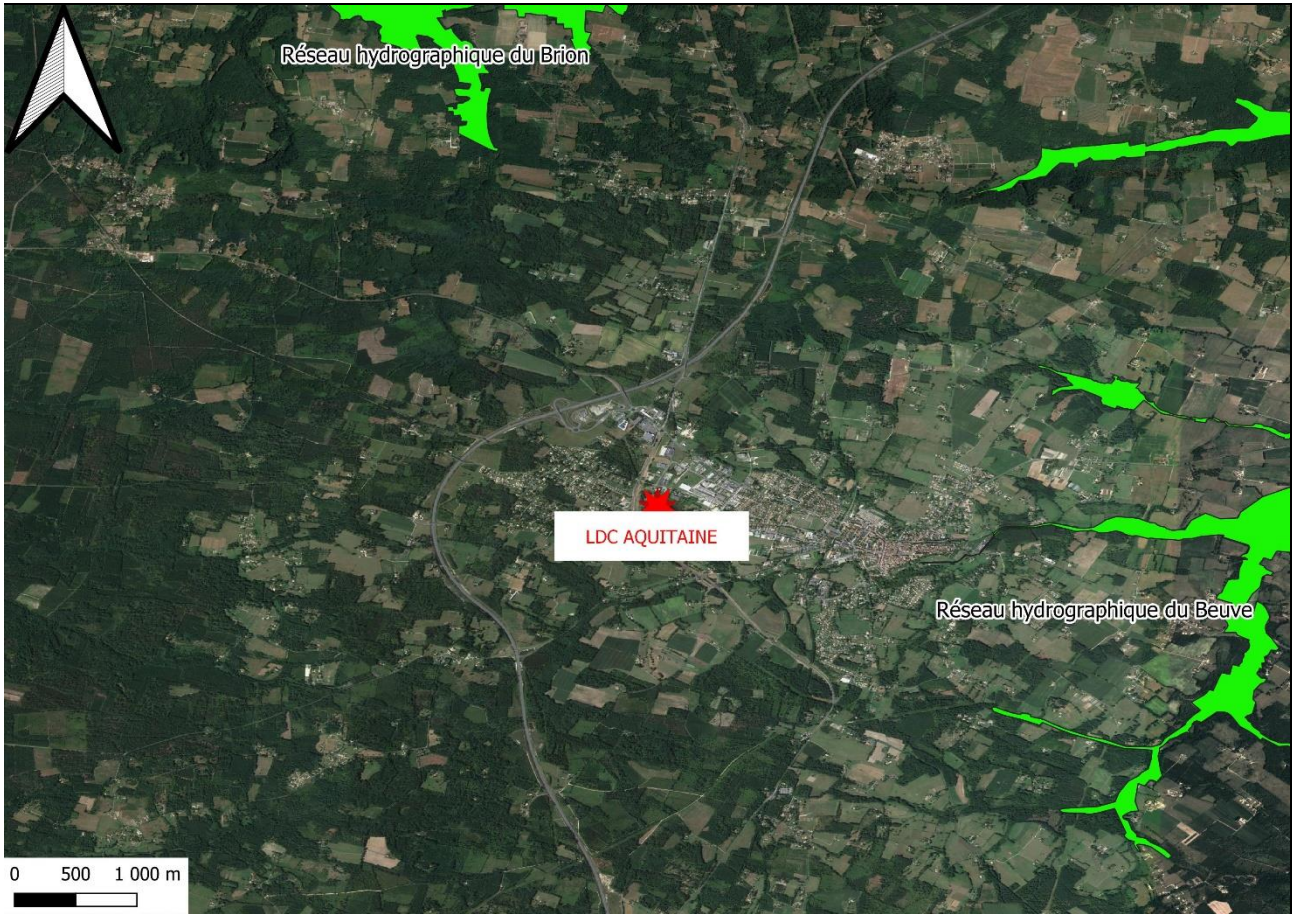


Figure 8 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

ANNEXE 7 : Etat initial de l'environnement naturel et humain du projet

1 Occupation des sols et des alentours

L'usine LDC AQUITAINE est implantée à l'ouest de l'agglomération de BAZAS (33) située sud du département de la Gironde.

Le site se trouve en zone industrielle à proximité de la route nationale RN524 (zone UY de l'ancien POS 2012). Actuellement, les règles d'urbanisme applicables sont celles du règlement national d'urbanisme (RNU).

La topographie de la commune varie entre 120 et 30 mNGF. Elle est inclinée en direction de la Garonne au nord. Le relief est faiblement marqué par les vallées du Beuve et de ces affluents.

Le site se trouve à une altitude comprise entre 103 m NGF à l'ouest (chemin de l'Aiguillon) et 95 m NGF à son extrémité sud-ouest (en bordure du ruisseau).

Les parcelles présentes dans un rayon de 300 m autour du site comprennent :

- **Au nord** : Zones naturelles et entreprises (la Recyclerie du Bazadais, Clémens, GiFi...),
- **A l'ouest** : Boucherie (Laurial), route nationale RN524, restaurants, centre de santé du Relais Bazadais, habitations,
- **Au sud** : Habitations,
- **A l'est** : Zones naturelles et habitations.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 100 m des premiers bâtiments.

On note la présence d'une haie arborée en limites nord et nord-est, ainsi qu'un ruisseau longeant de cette haie.

Les limites d'implantation du site LDC AQUITAINE sont présentées sur la vue aérienne et le plan cadastral en annexe 2 précédente.

2 Contexte climatique

La proximité du littoral atlantique et le relief peu marqué confèrent au territoire girondin un climat océanique, marqué par une amplitude thermique saisonnière modérée et des précipitations régulières tout au long de l'année.

Ce climat est caractérisé par :

- Des températures douces régulées par l'influence océanique,
- Des précipitations relativement abondantes réparties sur l'ensemble de l'année, avec une baisse marquée en été.

La climatologie du site est caractérisée à partir des données fournies par la station météorologique de Bordeaux - Mérignac. Ces informations sont issues d'une période d'observation de 115 années entre 1906 et 2021.

La rose des vents montre très nettement le caractère dominant des vents d'ouest pour les directions comprises entre le nord-ouest et le sud-ouest, et leur intensité varie avec des vitesses souvent supérieures à 2 km/h.

Les vents sont également, dans une moindre mesure, fréquents pour la direction est / sud-est.

Les précipitations sont plutôt constantes tout au long de l'année, mais elles sont légèrement plus importantes pendant les mois de novembre, décembre et janvier avec en moyenne 97 mm/mois.

La pluviométrie est caractérisée par :

- Un cumul annuel moyen de 903 mm,
- Un maximum en décembre avec 103 mm de pluie,
- Un minimum en juillet avec 50 mm.

En moyenne, la région bénéficie de 171 h d'ensoleillement par mois avec un maximum d'ensoleillement pour le mois d'août et un minimum au mois de janvier.

Les températures moyennes annuelles sont assez régulières tout au long de l'année. Elles varient entre 6,1°C pour les minimales et 20,4°C pour les maximales.

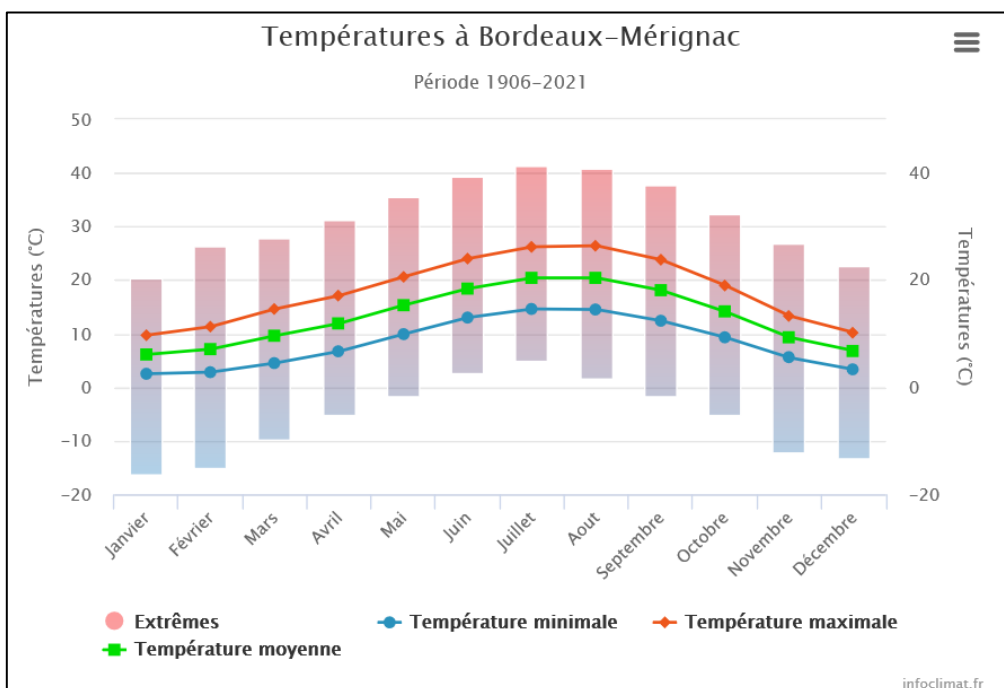


Figure 9 : Diagramme caractérisant la zone d'étude (source : Infoclimat)

3 Contexte géologique

D'après la carte géologique au 1/50 000^e de Bazas (n° 876), les formations présentes au droit de la société LDC AQUITAINE sont :

- Fu : formation des graviers de l'Entre-Deux-Mers, argiles sableuses marmorisées et graviers rouges. Il s'agit d'argiles sableuses gris-bleu comportant des tâches et des marmorisations rougeâtres. La partie inférieure de la formation est composée de sables rougeâtres, parfois graveleux.
- CF : colluvions d'origine fluviale. Ces colluvions semblent accumulées en bordure du ruisseau en partie basse des parcelles. Elles sont alimentées par la formation Fu précédente. Cette formation argilo-limoneuse beige peut contenir des graviers et présente des épaisseurs d'accumulation variables jusqu'à 4 mètres.

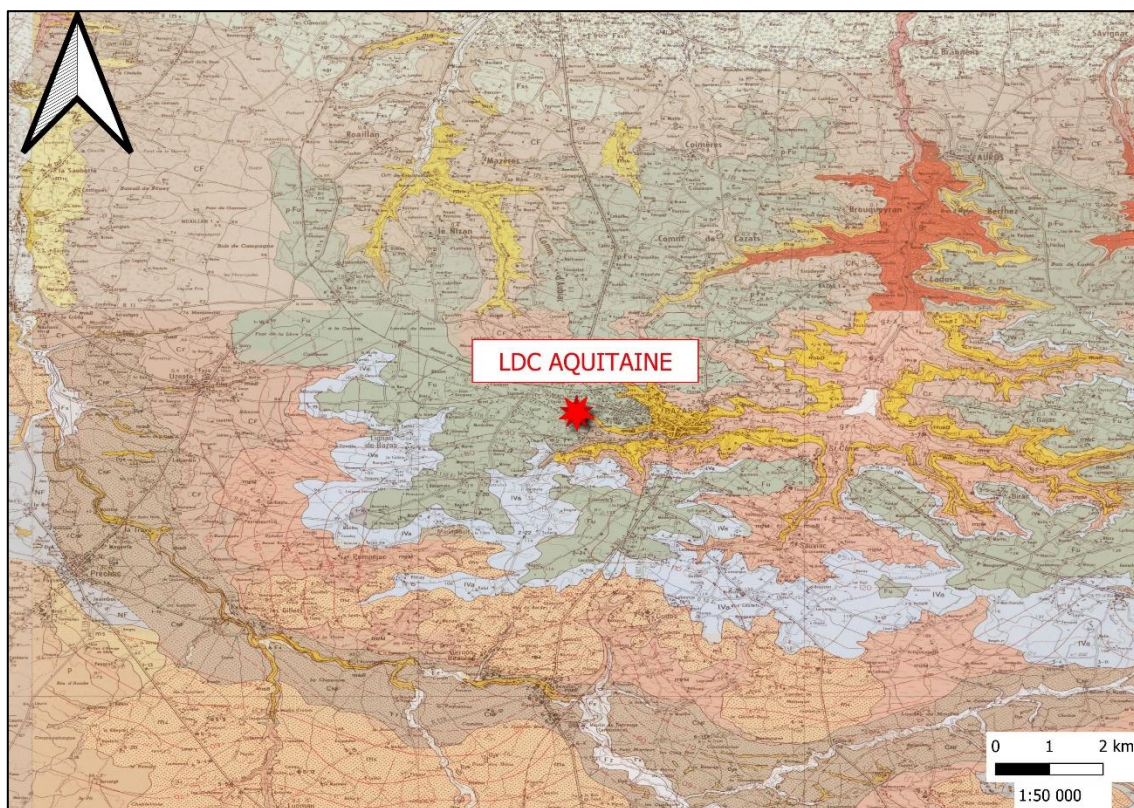


Figure 10 : Contexte géologique

4 Contexte hydrogéologique et eaux souterraines

4.1 *Formations aquifères locales*

Les terrains accueillant la société LDC AQUITAINE se situent au droit de l'entité hydrogéologique 308AC03 de la BD Lisa « Sables et graviers d'Onesse et de Belin (Plio-Quaternaire) ».

Cette entité hydrogéologique présente les caractéristiques suivantes :

- Nature : unité aquifère ;
- Etat : entité hydrogéologique à parties libres et captives ;
- Thème : sédimentaire ;
- Type de milieu : poreux ;

4.2 *Masses d'eau souterraines*

Les masses d'eau souterraines présentes au droit du projet sont les suivantes :

- Masse d'eau FRFG047 : Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne,
- Masse d'eau FRFG070 : Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif,
- Masse d'eau FRFG071 : Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG,
- Masse d'eau FRFG072 : Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain,
- Masse d'eau FRFG073 : Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain,
- Masse d'eau FRFG075 : Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens / cénomaniens captif nord-aquitain,
- Masse d'eau FRFG080 : Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif,
- Masse d'eau FRFG083 : Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne.

Ces masses d'eau souterraines présentent des bons états chimique et quantitatif, hormis les masses d'eau FRFG071 et FRFG072 présentant un mauvais état quantitatif.

4.3 Etat de la ressource et objectifs de qualité

L'état des lieux préalable au SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 a évalué l'état des masses d'eau souterraines concernées par le projet (état chimique et état quantitatif), et a fixé des objectifs d'atteinte du bon état pour chacune de ces masses d'eau.

L'état des masses d'eau souterraines concernées par le projet et leurs objectifs de qualité sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Masse d'eau souterraine		Etat des lieux 2012-2013		Objectifs SDAGE 2016-2021			
Code	Nom	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif		Etat chimique	
				Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption
FRFG047	« Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/
FRFG070	« Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/
FRFG071	« Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG »	Mauvais	Bon	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon état 2015	/
FRFG072	« Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain »	Mauvais	Bon	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon état 2015	/
FRFG073	« Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/
FRFG075	« Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens / cénomaniens captif nord-aquitain »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/
FRFG080	« Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/
FRFG083	« Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne »	Bon	Bon	Bon état 2015	/	Bon état 2015	/

Tableau 1 : Etat des lieux et objectifs de qualité des masses d'eau souterraines (source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)

4.4 Usage des eaux souterraines

La **masse d'eau souterraine FRFG047** « Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne » ne présente pas de pression diffuse liée aux nitrates et une pression non significative due aux prélèvements. L'usage dominant de cette masse d'eau souterraine est l'usage agricole.

La **masse d'eau FRFG070** présente une pression significative vis-à-vis des prélèvements. L'usage dominant de cette masse d'eau est également l'usage agricole. La balance prélèvements / ressources est bonne.

La **masse d'eau FRFG071** présente une forte pression de prélèvements (pression significative avec 59 831 000 m³ prélevés par an). L'usage principal de cette masse d'eau souterraine est l'alimentation en eau potable. La balance prélèvements / ressources est mauvaise du fait d'un volume de prélèvement élevé, tout comme l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine.

La **masse d'eau FRFG072** présente une pression de prélèvements non significative mais une mauvaise balance prélèvements / ressources ce qui conduit à un mauvais état quantitatif. Cette masse d'eau souterraine est principalement utilisée pour l'AEP.

La **masse d'eau FRFG073** présente également une pression de prélèvements non significative avec, quant à elle, une bonne balance prélèvements / ressources. L'usage dominant est aussi l'AEP avec un volume total prélevé de 22 852 000 m³.

La **masse d'eau FRFG075** présente les mêmes caractéristiques que la masse souterraine précédente avec un volume annuel de prélèvement un peu moins important.

La **masse d'eau FRFG080**, qui constitue les nappes profondes de la Dordogne, du Lot et de la Garonne ne présente aucune pression significative et une bonne balance prélèvements / ressources. L'usage dominant de cette masse d'eau est l'AEP.

La **masse d'eau souterraine FRFG083** « Calcaire et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne à dominante sédimentaire non alluviale » présente une pression de prélèvements significative. L'usage dominant est l'alimentation en eau potable. La balance prélèvements / ressource est bonne malgré un volume de prélèvement élevé, tout comme l'état général quantitatif de la masse d'eau souterraine.

A noter que le site de la société LDC AQUITAINE ne sont pas situés dans un périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

5 Contexte hydrographique et eaux superficielles

5.1 *Caractéristiques générales et hydrologie*

Le réseau hydrographique du secteur est marqué par un ruisseau (sans toponyme), d'une longueur de 2 km qui n'est pas classé en masse d'eau et qui est recensé sous le code hydrographique O9411050.

Dans le cadre du projet, il sera dérivé sur une longueur de 90 m. Ce ruisseau se jette dans le Beuve à 1 km en aval du site LDC.

Les confluences en aval du site LDC AQUITAINE sont les suivantes :

- ⇒ Ruisseau (O9411050),
- ⇒ Beuve (O94-0400),
 - ⇒ Lac de la Prade,
 - ⇒ Garonne,
 - ⇒ Golfe de Gascogne.



Figure 11 : Réseau hydrographique à proximité du projet

5.2 Le Beuve

Au niveau du site, le Beuve correspond à la **masse d'eau FRFR55A** : La petite Beuve de sa source au lac de Laprade.

Le Beuve prend sa source sur la commune de Bazas dans le département de la Gironde et se jette en rive gauche de la Garonne en limite territoriale de Saint-Pardon-de-Conques et de Castets-et-Castillon. La longueur du cours d'eau est de 30,1 km.

Son régime hydrologique pluvial est caractérisé par des crues hivernales et de basses eaux en été. La variabilité interannuelle y est donc importante.

Les principaux affluents du Beuve sont :

- Ruisseau de Birac,
- Ruisseau de Tauziette,
- Ruisseau de Carpouleyre,
- Le Rieutort.

En aval du lac de la Prade, le Beuve fait l'objet d'un suivi hydrologique au niveau de la station O9424010 : le Beuve à Lados.

Les caractéristiques du Beuve à Lados et au droit de la confluence du ruisseau et du Beuve sont présentées dans le tableau suivant :

	Le Beuve à Lados (2001-2021)	Le Beuve à la confluence avec le ruisseau
Surface bassin versant	85 km ²	7,5 km ²
Situation par rapport à la société	10,5 km à l'aval	1 km à l'aval
Débit moyen	0,411 m ³ /s	0,036 m ³ /s
Débit spécifique	4,7 l/s/km ²	0,42 l/s/km ²
Débit mensuel mini	0,072 m ³ /s (août)	6,4 l/s
Débit mensuel max	0,964 m ³ /s (février)	0,085 m ³ /s
Débit maximal		
Débit instantané maximal	12,8 m ³ /s le 23 janvier 2009	
Débit journalier maximal	11,3 m ³ /s le 11 mai 2020	
Fréquence biennale	5,6 m ³ /s	
Fréquence quinquennale sèche	0,032 m ³ /s	

Tableau 2 : Débits du Beuve

5.3 Qualité des eaux superficielles

La masse d'eau FRFR55A « La petite Beuve de sa source au lac de Laprade » fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en aval du projet au niveau de la station suivante :

- Le Beuve en aval de Bazas,
- Code RNDE station : 05077970,
- Localisation : sur la commune de Bazas, par la D9 au niveau du pont de la chapelle.

La localisation de la station de mesure est présentée sur la figure suivante.

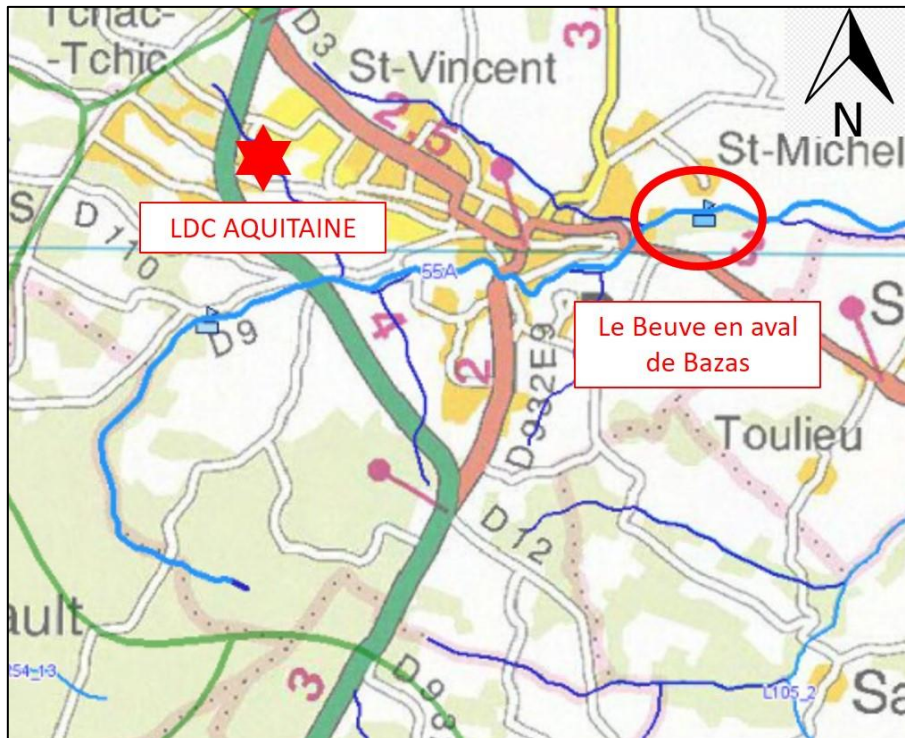


Figure 12 : Localisation de la station de suivi hydrologique

Commentaires :

- **Etat physico-chimique :**

Le Beuve en aval de la commune de Bazas présente un état physico-chimique moyen lié à un déclassement par le paramètre carbone organique. Concernant les nutriments et l'acidification, l'état est bon à très bon (déclassement du aux paramètres phosphore). La température de l'eau est très bonne pour des eaux cyprinicoles.

- **Etat biologique :**

L'état biologique du cours d'eau est moyen (déclassement par le paramètre diatomées).

- **Etat chimique :**

Le Beuve en aval de Bazas présente un bon état chimique.

Les tableaux suivants synthétisent les résultats du suivi de la qualité des eaux au niveau de la station.

Indices		Seuils bon état	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ecologie											
Physico chimie											
Oxygène											
COD (mg/l)	≤ 9 mg/l (riche en M.O.)		13.5	8.78	8.98	8.14	8.4	6.8	9.8	9.8	9.8
DBO5 (mg O2/l)	≤ 6 mg/l		2.8	3	3	3	2.7	2.3	4	4	1.9
O2 Dissous (mg O2/l)	≥ 6 mg/l		7.9	8.3	8.5	8.5	7.9	7.9	7.9	8	8.3
Taux saturation O2 (%)	≥ 70%		85	89	89	89	83.5	83.5	83.5	85.6	85.6
Nutriments											
NH4+ (mg/l)	≤ 0,5 mg/l		0.08	0.12	0.12	0.14	0.14	0.14	0.08	0.1	0.1
NO2- (mg/l)	≤ 0,3 mg/l		0.09	0.09	0.09	0.13	0.13	0.18	0.09	0.07	0.07
NO3- (mg/l)	≤ 50 mg/l		9.45	10.6	10.3	10.3	10.2	8.49	9	9	9.2
Ptot (mg/l)	≤ 0,2 mg/l		0.14	0.14	0.23	0.18	0.23	0.14	0.19	0.19	0.15
PO4(3-) (mg/l)	≤ 0,5 mg/l		0.34	0.28	0.28	0.24	0.27	0.27	0.3	0.34	0.34
Acidification											
pH min (U pH)	≥ 6 U pH		8.2	8	7.9	7.83	7.8	7.83	7.9	7.9	8
pH max (U pH)	≤ 9 U pH		8.55	8.55	8.5	8.34	8.45	8.45	8.5	8.4	8.3
Température (°C)	≤ 25,5° (Eaux cyprinicoles)		20.4	19.4	18.2	18.8	18.2	19.3	19.9	21	21
Biologie											
IBD 2007 (/20)	≥ 15.45			13.5	13.8	13.8	13.57	13.57	13.57	13.97	14.03
IBG RCS (/20)	≥ 13.00			10	12	13	15.33	16.33	16.67	16.67	16
I2M2 (E.Q.R.)	≥ 0.443			0.18	0.18	0.19	0.36	0.5	0.64	0.59	0.49
IPR (/∞)	≤ 16								14.42	14.42	14.42
Polluants spécifiques											
Chimie											
Métaux lourds											
Pesticides											
Polluants industriels											
Autres polluants											

Tableau 3: Qualité du Beuve en aval de Bazas

5.4 Objectifs de qualité de la masse d'eau concernée par le projet

Masse d'eau de surface	Etat écologique	Etat chimique	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état					
			Etat écologique	Causes	Paramètres déclassant	Etat chimique	Causes	Paramètres déclassant
FRFR55A La petite Beuve de sa source au lac de Laprade	Moyen	Bon	Bon état 2021	Raisons techniques	Matières azotées, matières organiques, métaux, matières phosphorées, pesticides, flore aquatique, benthos invertébrés, ichtyofaune	Bon état 2021	Raisons techniques	Matière inhibitrice, métaux

Tableau 4 : Objectifs de qualité de la masse d'eau superficielle concernée par le projet
(Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)

5.5 Pressions et usages des eaux superficielles

D'après le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, la seule pression significative que subit la masse d'eau du Beuve FRFR55A est liée aux pressions ponctuelles exercées par les rejets de stations d'épuration industrielles (MI et METOX).

Les autres pressions (déversoirs d'orage, sites industriels abandonnés, pressions diffuses, pressions de prélèvements AEP) ne sont pas significatives.

D'après l'état des lieux de 2019, les pressions ponctuelles liées aux rejets de macro-polluants de station d'épuration, aux activités industrielles non raccordées, aux substances dangereuses et aux sites industriels abandonnés ne sont pas significatives.

De même les pressions diffuses liées à l'azote diffus d'origine agricole et aux pesticides ne sont pas significatives.

En revanche, les altérations hydromorphologiques et les régulations des écoulements (altération de la continuité, altération de l'hydrologie et altération de la morphologie) sont modérées.

Les prélèvements AEP représentent une pression non significative et les prélèvements industriels et destinés à l'irrigation n'exercent pas de pression sur la masse d'eau.

5.6 Zones de frayères

D'après l'arrêté préfectoral du 12 juin 2013 portant inventaire des zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés dans le département de la Gironde, certains biefs du Beuve constituent des frayères à poissons.

Ces zones de frayères sont recensées dans le tableau ci-dessous et localisées sur la carte qui suit.

Espèces concernées	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Lamproie de planer, Vandoise	Le Beuve	Amont confluent du Rieutort, commune d'Auros	Confluence avec la Garonne, commune de Saint-Pardon-de-Conques
Brochet	Le Beuve	Confluence bras du Beuve en rive droite, Sans toponyme (09415021), Commune de Saint-Côme et Bazas	Barrage du Lac de Prade

Tableau 5 : Zones de frayères situées à proximité du projet

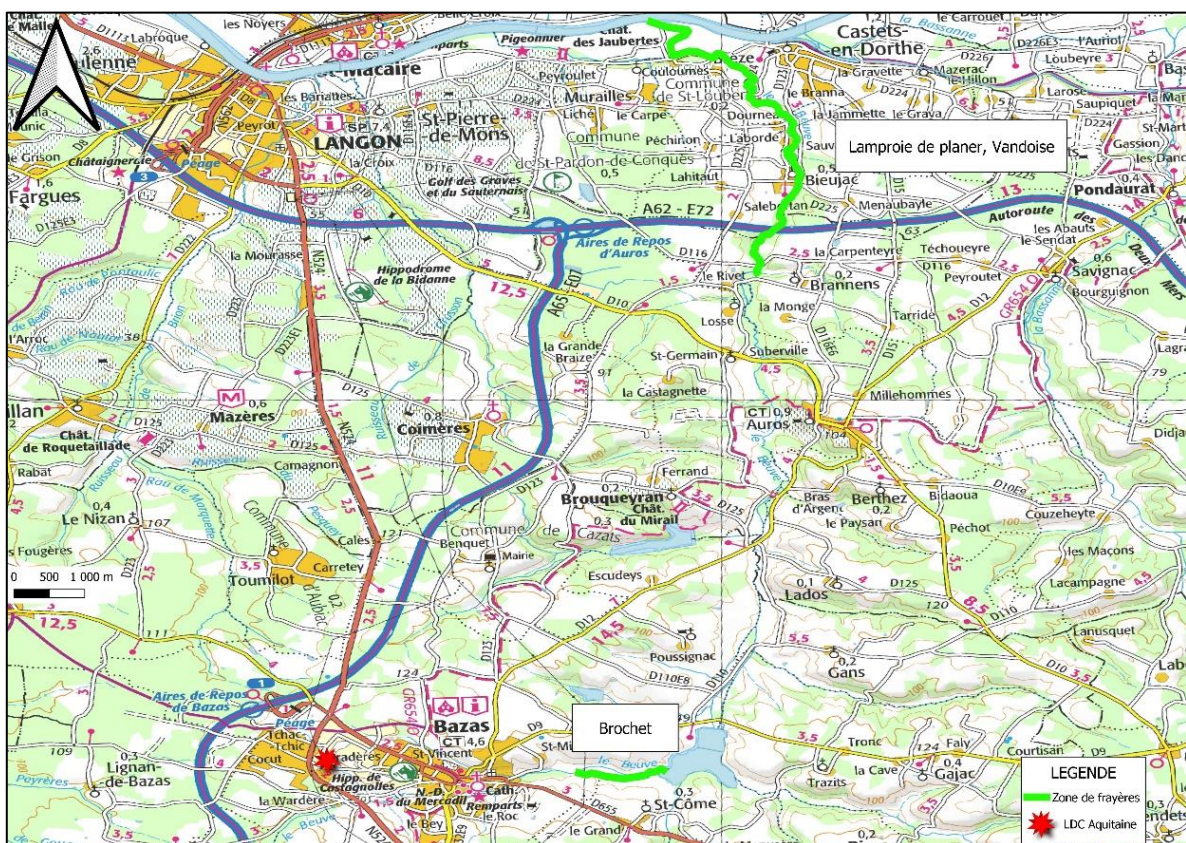


Figure 13 : Localisation des zones de frayères par rapport au projet

Le ruisseau longeant le site LDC et qui fera l'objet d'une dérivation n'est pas classé en zone de frayère.

Dans le cadre de l'étude naturaliste présentée ci-après (annexe 8), il a été confirmé que le lit du ruisseau ne présente pas de zone à graviers pouvant servir de frayère. Le substrat est composé de vase et débris végétaux dans les zones à faciès calme et de roche à nu dans les zones à faciès rapide.

5.7 Contraintes réglementaires

D'après, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) du bassin Adour-Garonne, les classements du Beuve sont les suivants :

Intitulé		Classification réglementaire du Beuve
Zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole « arrêté du 29 novembre 2002 »		Non
Zone sensible article 2 de l'arrêté du 23 novembre 1994		Non
Zone de vigilance par rapport aux pesticides		Non
Zone de Répartition des Eaux		Oui
Catégorie piscicole dominante		Classé en 2 ^{ème} catégorie
Cours d'eau avec espèce migratrice		Oui
Réservoir biologique		Non
Alimentation en eau potable des populations dans le futur	ZOS : Zone à objectif plus strict	Non
	ZPF : Zone à protéger pour le futur	Non
SAGE		Oui
Arrêtés du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° et au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne		Oui
Natura 2000		FR7200802 Réseau hydrographique du Beuve
Arrêté de protection de biotope		Non
Zone humide		Oui
Zone de frayères		Oui

Tableau 6 : Classement du Beuve

6 Les risques naturels et technologiques

6.1 Risque retrait-gonflement des sols argileux

Le département de la Gironde dispose d'un **plan de prévention des mouvements différentiels** de sols liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles applicable à toutes les communes. Cet aléa est moyen à fort au droit du site LDC Aquitaine.

La carte ci-dessous permet de visualiser les risques sur le projet.

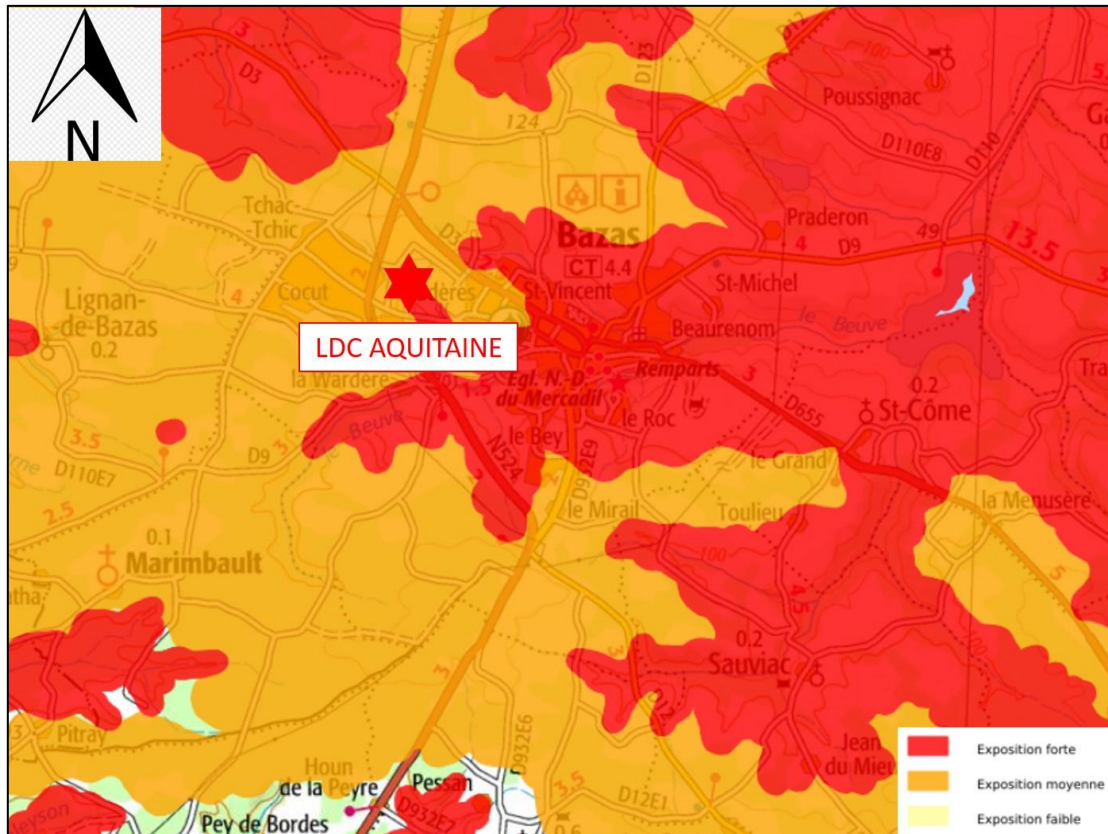


Figure 14 : Carte des aléas retrait-gonflement des argiles sur la commune de Bazas

6.2 Risque mouvement de terrain

Au niveau de la société LDC AQUITAINE, aucun mouvement de terrain n'a été recensé.

6.3 Risque inondation

La commune de Bazas dispose d'un Plan d'Occupation des Sols datant de 2012. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal élaboré par la Communauté de Commune du Bazadais est en cours de validation.

La société LDC AQUITAINE est classée en zone UY au classement du PSO de 2012. Il s'agit d'une zone destinée à accueillir des activités de type artisanal, industriel, commercial ainsi que des stations-service et des bâtiments d'intérêt public.

La commune de Bazas ne dispose pas de plan de prévention de risque inondation.

Le projet n'est donc pas concerné par le risque inondation.

6.4 Risque sismique

La commune de Bazas est située dans une **zone de sismicité 1** (très faible). Il n'y a donc pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal ».

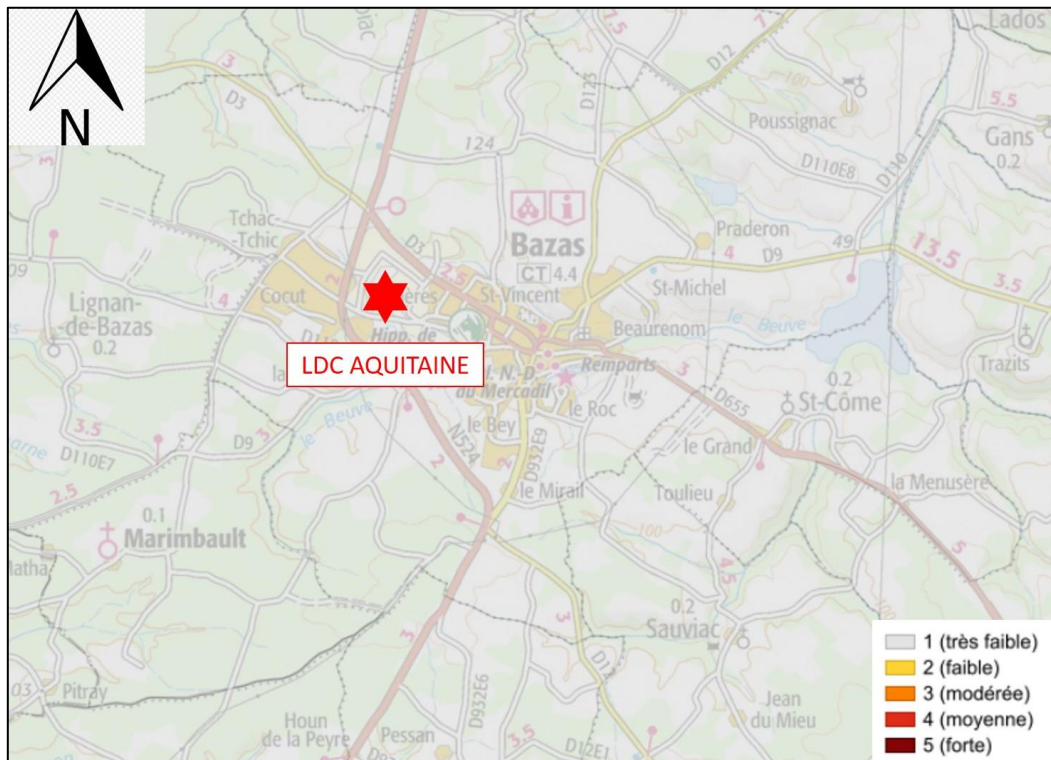


Figure 15 : Carte sismique de la commune de Bazas

6.5 Risques industriels

D'après la base des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la commune de Bazas compte 6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il s'agit toutes d'usines non SEVESO.

La liste de ces ICPE est fournie dans le tableau en page suivante.

Deux de ces installations sont situées à proximité de la société LDC AQUITAINE :

- LAURIAL AQUITAINE,
- FONMARTY et Fils SAS (Groupe PREMDOR).

Nom de l'établissement (1)	Code postal	Commune	Régime en vigueur (2)	Statut SEVESO
ABATTOIR INTERCOMMUNAL DU BAZADAIS	33430	BAZAS	Autorisation	Non Seveso
Communauté de Communes du Bazadais	33430	BAZAS	Inconnu	Non Seveso
FONMARTY et Fils SAS (Groupe PREMDOR)	33430	BAZAS	Enregistrement	Non Seveso
LAURIAL AQUITAINE SA	33430	BAZAS	Enregistrement	Non Seveso
LDC AQUITAINE (SA)	33430	BAZAS	Autorisation	Non Seveso
TESTOUIL S.A.	33430	BAZAS	Inconnu	Non Seveso

Figure 16 : ICPE présentes sur la commune de Bazas

6.6 Risque de canalisations de matières dangereuses

La commune de Bazas est traversée par deux canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel).

Ces canalisations sont éloignées du site LDC Aquitaine.

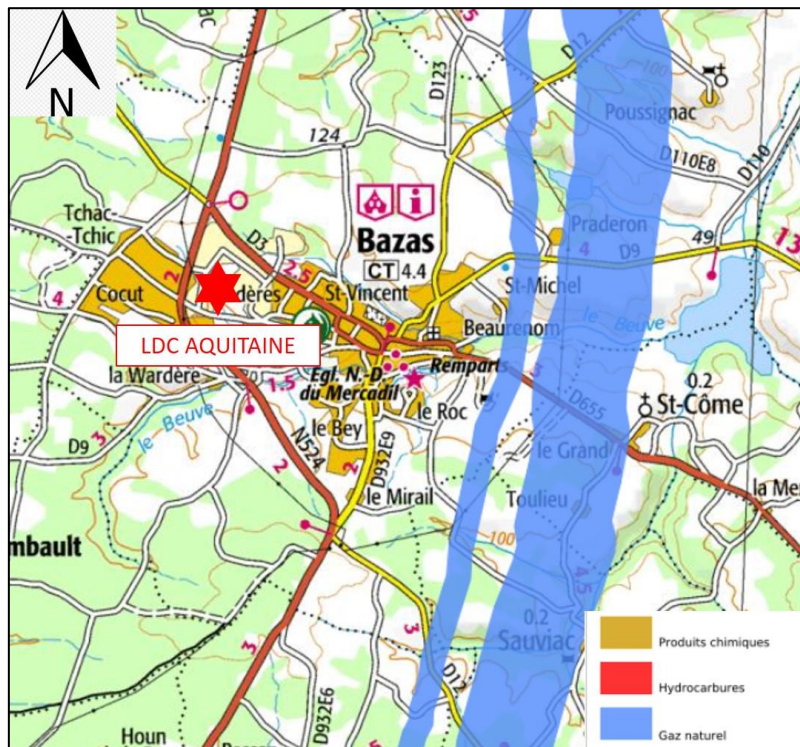


Figure 17 : Canalisations de matières dangereuses à proximité du projet

7 Patrimoine naturel

7.1 Occupation du sol

Les sols de la commune de Bazas sont occupés de la manière suivante :

▪ Terres arables	:	29 %
▪ Forêts :		27 %
▪ Zones agricoles :		20 %
▪ Zones urbanisées :		8 %
▪ Prairies	:	8 %
▪ Zones industrielles ou commerciales :		4 %
▪ Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée :	:	3 %
▪ Eaux continentales :		1 %
▪ Cultures permanentes :		0,71 %
▪ Espaces verts artificialisés, non agricoles :		0,38 %

L'occupation des sols aux abords du projet est présentée sur la figure ci-dessous.

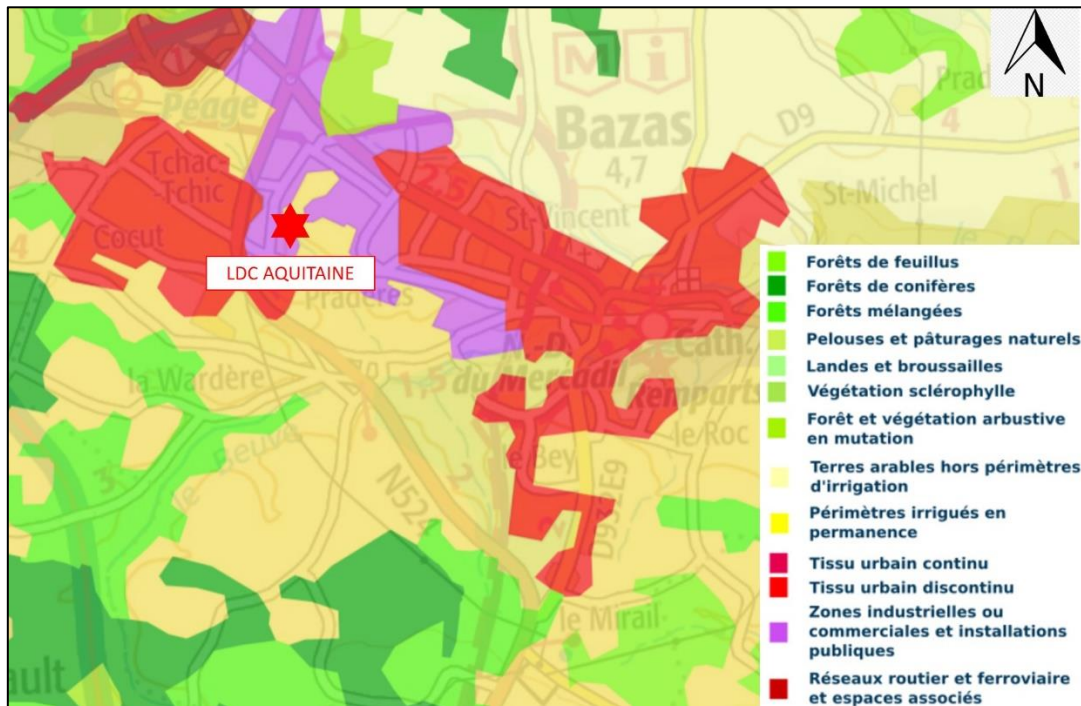


Figure 18 : Occupation du sol aux abords du projet (Corine Land Cover 2018)

7.2 Milieux naturels bénéficiant d'une protection réglementaire

Les installations concernées par le projet ne sont situées au sein d'aucun parc naturel national ou régional, d'aucune réserve naturelle nationale ou régionale, d'aucune réserve de chasse et de faune sauvage ou d'aucune réserve biologique.

Aucune zone Natura 2000 relevant de la directive oiseaux ou de la directive habitat n'est recensée au droit ou à proximité du projet.

La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à 2,2 km à l'est du site. Il s'agit de la directive habitat FR7200802 « Réseau hydrographique du Beuve ».

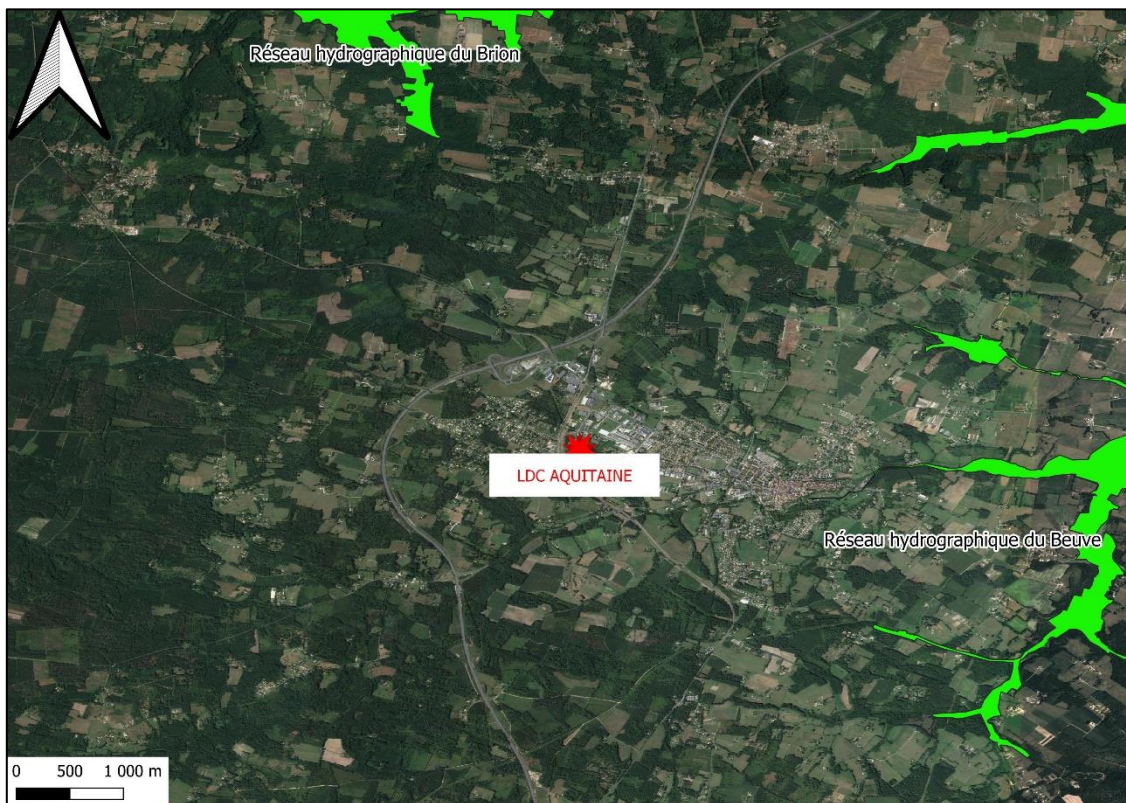


Figure 19 : Réseau Natura 2000 à proximité du projet

7.3 Milieux naturels remarquables inventoriés dans le cadre d'inventaires spécifiques

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. La validation scientifique des travaux est confiée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et au Muséum National d'Histoire Naturelle. (Source : DREAL Midi Pyrénées).

Au droit de la société LDC AQUITAINE aucune zone nationale d'intérêt écologique, faunistique et floristique n'est recensée.

Les ZNIEFF localisées à proximité du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous et localisées sur la carte suivante.

Type de ZNIEFF	Identifiant MNHN	Intitulé	Distance au projet
ZNIEFF de type I	720030046	Réseau hydrographique du Brion	1,6 km au nord-ouest
ZNIEFF de type II	720002375	Réseau hydrographique amont du Beuve, coteau de Gans et étang de la Prade	2,3 km au nord-est
	720030049	Coteaux calcaires et réseau hydrographique du Beuve	2,3 km au nord-est

Tableau 7 : ZNIEFF situées à proximité du projet



Figure 20 : Localisation des ZNIEFF aux alentours du projet

Aucune Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n'est présente à proximité du projet.

7.4 Zones humides - Inventaires naturalistes

Les parcelles concernées par le projet d'extension du site ont fait l'objet d'une étude spécifique zones humides et inventaires naturalistes présentée en annexe 8.

8 Patrimoine culturel

8.1 *Monuments historiques*

Sur la commune de Bazas plusieurs monuments historiques sont recensés :

- 0363005 Ancien Hospice (2,4 km du projet),
- 0364001 Hôtel de ville (2,1 km du projet),
- 0363004 Maison de l'Astronome (2,2 km du projet),
- 0363003 Maison, 12 rue Bragous (2,2 km du projet),
- 036D001 Eglise Notre Dame Dou Mercadil (2,2 km du projet).

Les monuments historiques à proximité de la société LDC Aquitaine sont localisés sur la figure suivante.



Figure 21 : Monuments historiques aux abords du projet

Le site LDC Aquitaine n'est pas inclus dans les périmètres de protection des monuments historiques.

8.2 Paysages inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces protégés d'importance nationale de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ils concernent des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables.

Ces espaces protégés font l'objet d'une servitude d'utilité publique. Un zonage spécifique assurant la préservation de l'intérêt naturel et paysager des lieux leur sera appliqué dans le document d'urbanisme qui rappellera les règles applicables sur ces espaces.

Les sites inscrits et classés les plus proches sont recensés dans le tableaux ci-dessous.

Sites inscrits / classés	Identifiant site	Nom du site	Distance au projet
Sites inscrits	SIN0000405	Vieux bourg (Bazas)	2,2 km à l'ouest
	SIN0000163	Site du Sauternais	11 km au nord
	SIN0000168	Village et ses abords (Saint-Macaire)	14 km au nord
Sites classés	SCL0000555	Parc du château de Suduiraut, façades et toitures du bâtiment	14,7 km au nord-ouest
	SCL0000556	Château de Malle et le parc	15 km au nord
	SCL0000583	Domaine de Malagar et ses alentours	15,7 au nord

Tableau 8 : Sites inscrits et classés situés à proximité du projet

La carte ci-dessous permet de situer les sites inscrits et classés par rapport au projet.

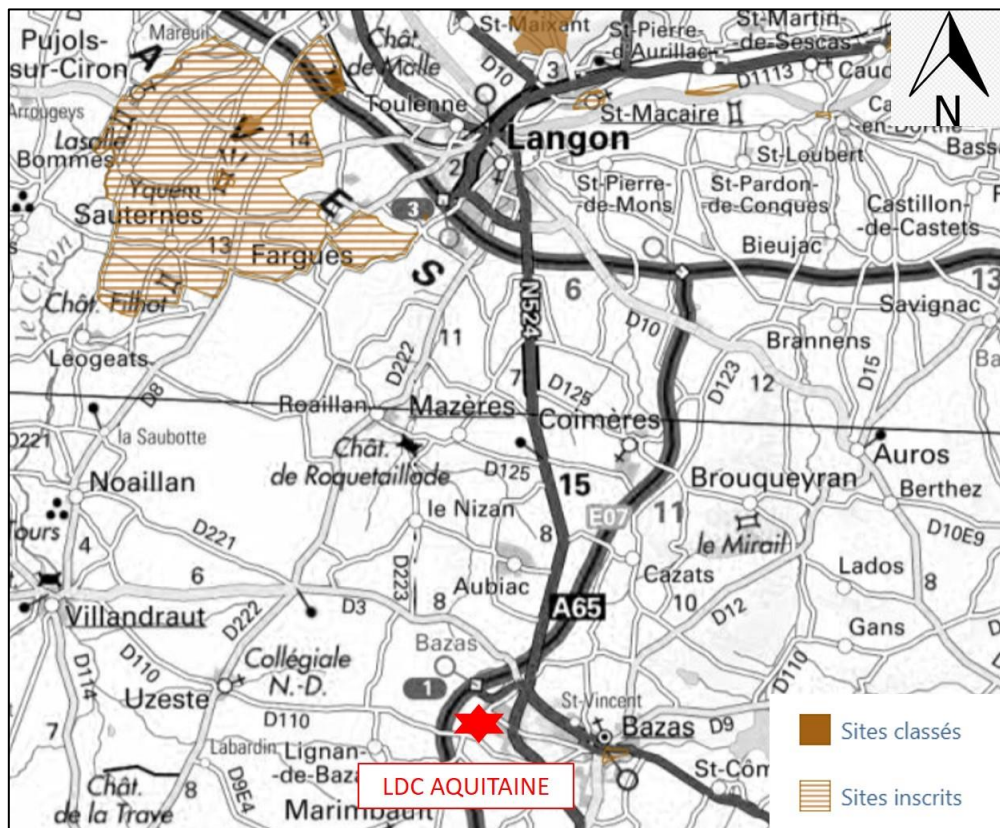


Figure 22 : Sites inscrits et classés aux abords du projet

ANNEXE 8 : Inventaires naturalistes et étude des zones humides

LDC AQUITAINE

4 chemin de l'Aiguillon

33430 - BAZAS

**INVENTAIRES NATURALISTES
ETUDE DES ZONES HUMIDES****Restructuration du hall d'arrivée
des volailles vivantes**

- - - -

Extension du site sur les parcelles F1552 et F1554**DEKRA Industrial**
Activité Audit & Conseil QHSE Sud-Ouest85 rue de la Morandière
33185 - LE HAILLANTél. : 33(0) 05 53 13 61 86
Fax : 33(0) 05 56 36 02 37**Affaire n°5341512A**

Responsable d'affaire : L. PETITEAU

E-mail : laurent.petiteau@dekra.com**Modifications et évolutions**

<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Modifications apportées</i>
15 janvier 2021	1	1 ^{ère} édition
20 décembre 2021	2	Modification du projet, inventaires complémentaires

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Présentation du projet	5
1.1 Description du projet.....	5
1.2 Localisation	6
2. Zones naturelles recensées	12
2.1 ZNIEFF.....	13
2.2 Zone Natura 2000.....	14
2.3 Zones humides recensées.....	15
2.4 Milieux potentiellement humides.....	16
3. Etude des parcelles du projet	17
3.1 Description des parcelles - Etat des lieux	17
3.2 Analyse géomorphologique	19
3.3 Inventaires naturalistes.....	20
3.3.1 Végétation.....	20
3.3.2 Végétation de zones humides	22
3.3.3 Habitats.....	22
3.3.4 Espèces envahissantes.....	23
3.3.5 Faune.....	25
3.4 Pédologie	26
3.5 Délimitation de la zone humide et mode d'alimentation	33
4. Conclusion	33
Annexes.....	35
<u>Annexe 1</u> : Photographies des habitats	
<u>Annexe 2</u> : Photographies du lit du ruisseau	

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Plan d'implantation du projet	7
Figure 2 : Plan de situation	8
Figure 3 : Vue aérienne (parcelles étudiées)	9
Figure 4 : Situation cadastrale	10
Figure 5 : Carte géologique	11
Figure 6 : Localisation des ZNIEFF et zone Natura 2000 les plus proches	12
Figure 7 : Zones humides recensées à proximité du projet	15
Figure 8 : Milieux potentiellement humides au droit du projet	16
Figure 9 : Profil topographique	17
Figure 10 : Photographies des parcelles	18
Figure 11 : Localisation des photographies	19
Figure 12 : Envahissement par la Renouée du Japon au nord du chemin de l'Aiguillon	23
Figure 13 : Début de colonisation par la Renouée du Japon, en bordure du site étudié	23
Figure 14 : Cartographie de la végétation et des zones d'extension des taxons indicateurs des zones humides	24
Figure 15 : Localisation des sondages pédologiques	27
Figure 16 : Photographies des sondages pédologiques	30
Figure 17 : Zone humide impactée par le projet	33

Tableaux

Tableau 1 : Espèces déterminantes dans les deux ZNIEFF les plus proches	13
Tableau 2 : Habitats déterminants dans les deux ZNIEFF les plus proches	13
Tableau 3 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	14
Tableau 4 : Habitats recensés au FSD de la zone Natura 2000	14
Tableau 5 : Inventaire floristique	21
Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés	25
Tableau 7 : Sondages pédologiques et classification des sols	28
Tableau 8 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau	34

Préambule

La Société LDC AQUITAINE, implantée sur la Commune de BAZAS (33), procède à l'abattage et à la découpe de volailles (ICPE à autorisation).

Le projet de restructuration du hall d'arrivée des volailles vivantes de l'usine nécessite une extension du site sur des parcelles voisines actuellement en zone naturelle (POS de Bazas).

Dans ce cadre, il a été demandé à la Société LDC AQUITAINE de réaliser des inventaires naturalistes et d'étudier la présence éventuelle de zones humides sur les deux parcelles F1552 et F1554 concernées par l'extension.

Les inventaires naturalistes et l'étude des zones humides, objet du présent rapport, comprennent les quatre chapitres suivants :

- La présentation du projet et sa localisation,
- L'étude des zones naturelles recensées à proximité du projet,
- L'étude des parcelles du projet,
- Le classement du projet au titre des rubriques IOTA de la loi sur l'eau.

1. Présentation du projet

1.1 Description du projet

Le projet de la société LDC Aquitaine est d'agrandir le hall de réception des volailles vivantes, entraînant l'agrandissement des locaux sociaux et du stockage de produits de nettoyage.

Ce projet consiste à répondre à une mise en conformité demandée par la DDPP concernant la biosécurité au niveau de l'arrivée des volailles vivantes sur site :

- Séparation des flux des containers et camions de ramassage chargés de volailles vivantes, des flux des containers et camions propres
- Déchargement et mise à l'abri de l'ensemble des volailles arrivées sur site
- Protection des volailles contre les projections d'eau de lavage des camions
- Optimisation du lavage et de la désinfection des containers, des caisses de volailles vivantes et des camions de ramassage.

De plus, ce projet intègre l'amélioration du bien-être animal et l'amélioration des conditions de travail des salariés avec l'installation du système d'anesthésie gaz des volailles.

Ces installations nécessitent la démolition des locaux sociaux existants vétustes et le déménagement du stockage de produits de nettoyage, entraînant la construction d'un nouveau bâtiment intégrant ces deux fonctions.

La construction de ce nouveau bâtiment nécessite le déplacement de la chaudière gaz dans un nouveau local.

Aussi, afin de pouvoir satisfaire la demande de séparation des flux des containers et des camions de ramassage et du nettoyage de ceux-ci, une extension de la voirie est nécessaire sur des terrains à acquérir, nécessitant aussi la dérivation du ruisseau actuellement en limite de propriété.

Le plan d'implantation du projet est présenté dans le paragraphe suivant.

Ces travaux ne modifient pas les activités du site ni son classement ICPE.

1.2 Localisation

L'usine LDC AQUITAINE est située à l'ouest de l'agglomération de BAZAS (33), en zone industrielle (zone UY du POS 2012)

Le projet d'extension du site se trouve sur les parcelles suivantes situées en zone naturelle (zone ND du POS) :

- F1552 : 7 042 m²,
- F1554 : 402 m².

L'emprise du projet sur ces 2 parcelles représente 1 518 m².

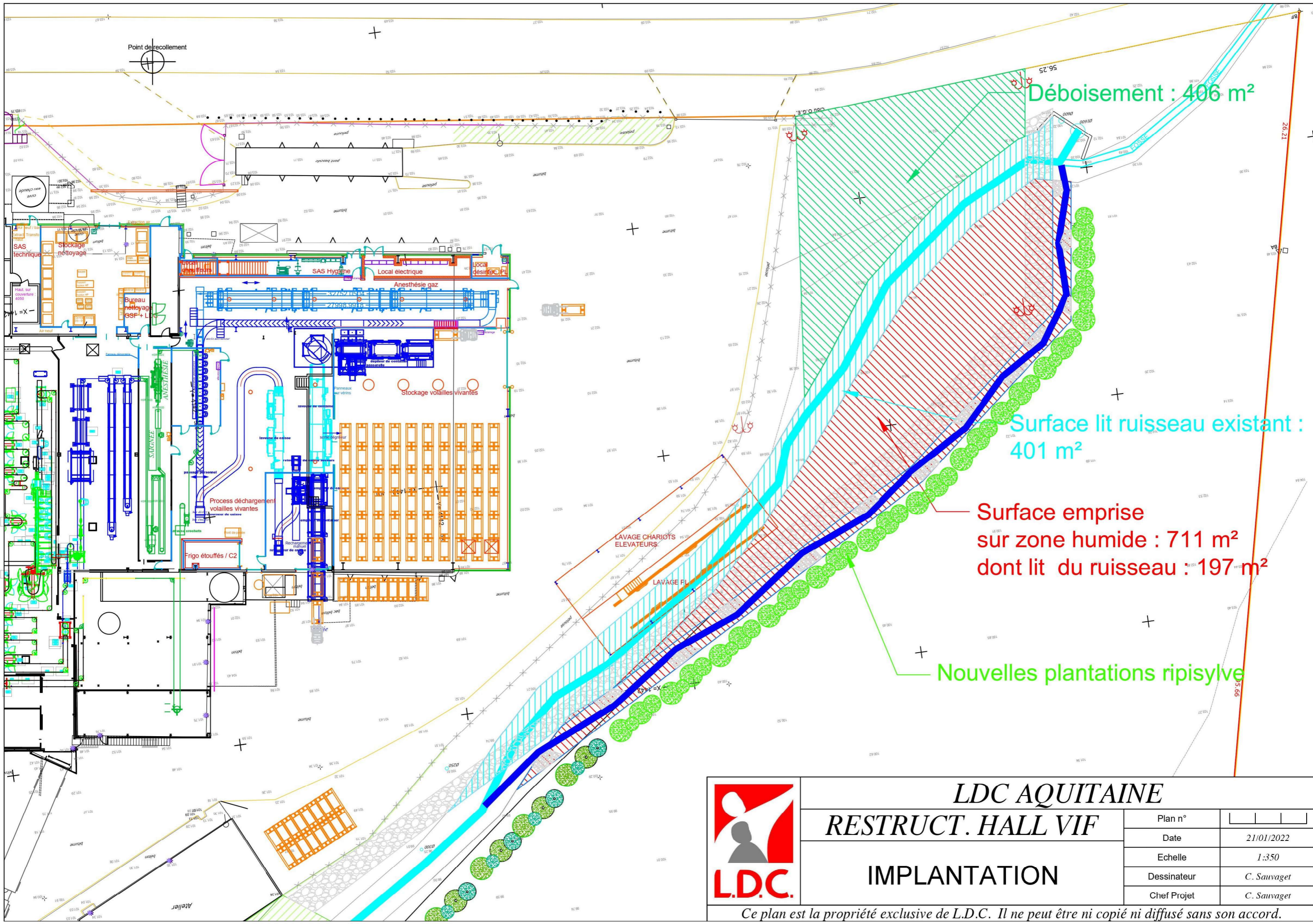
D'après la carte géologique de Bazas (n°876, voir extrait ci-après), deux formations géologiques sont présentes sur les parcelles étudiées :

- **Formation des graviers de l'Entre-Deux-Mers** (Pléistocène inférieur, quaternaire, Fu)
Il s'agit d'argiles sableuses gris-bleu comportant des taches et des marmorisations rougeâtres. La partie inférieure de la formation est composée de sables rougeâtres, parfois graveleux.
- **Colluvions d'origine fluviale** (formation superficielle, CF)
Ces colluvions semblent accumulées en bordure du ruisseau en partie basse des parcelles. Elles sont alimentées par la formation précédente Fu. Cette formation agilo-limoneuse beige peut contenir des graviers et présente des épaisseurs d'accumulation variables jusqu'à 4 mètres.

Ces formations reposent sur les Grès et calcaires de Bazas puis sur les molasses de l'Agenais.

La localisation du projet est présentée sur les figures des pages suivantes :

- Plan d'implantation du projet,
- Plan de situation sur fond IGN,
- Vue aérienne,
- Situation cadastrale
- Carte géologique.



Déboisement : 406 m²

Surface lit ruisseau existant : 401 m²

Surface emprise sur zone humide : 711 m² dont lit du ruisseau : 197 m²

Nouvelles plantations ripisylve



LDC AQUITAINE

RESTRUCT. HALL VIF

IMPLANTATION

Plan n°	
Date	21/01/2022
Echelle	1:350
Dessinateur	C. Sauvaget
Chef Projet	C. Sauvaget

Ce plan est la propriété exclusive de L.D.C. Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son accord.

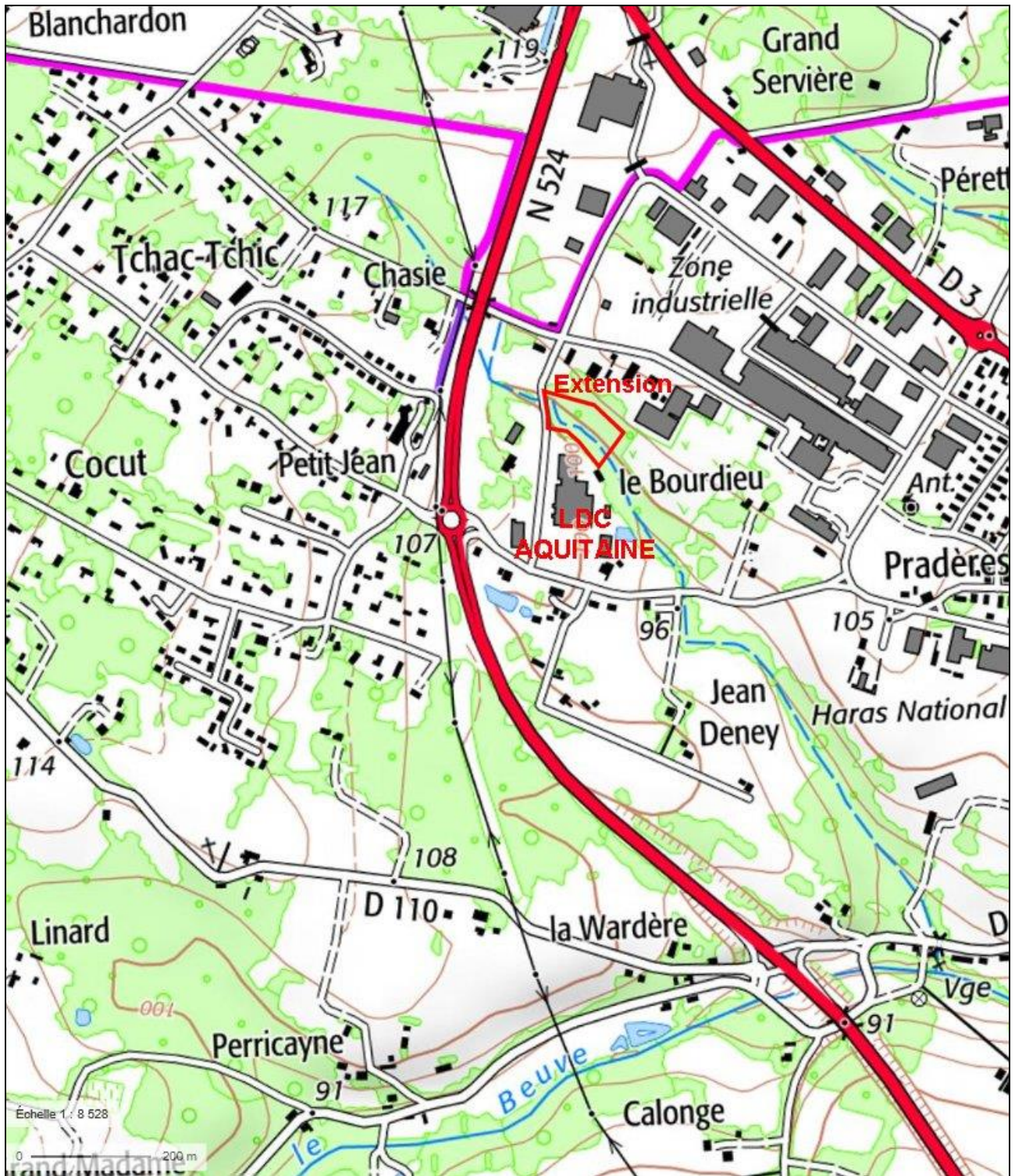


Figure 2 : Plan de situation

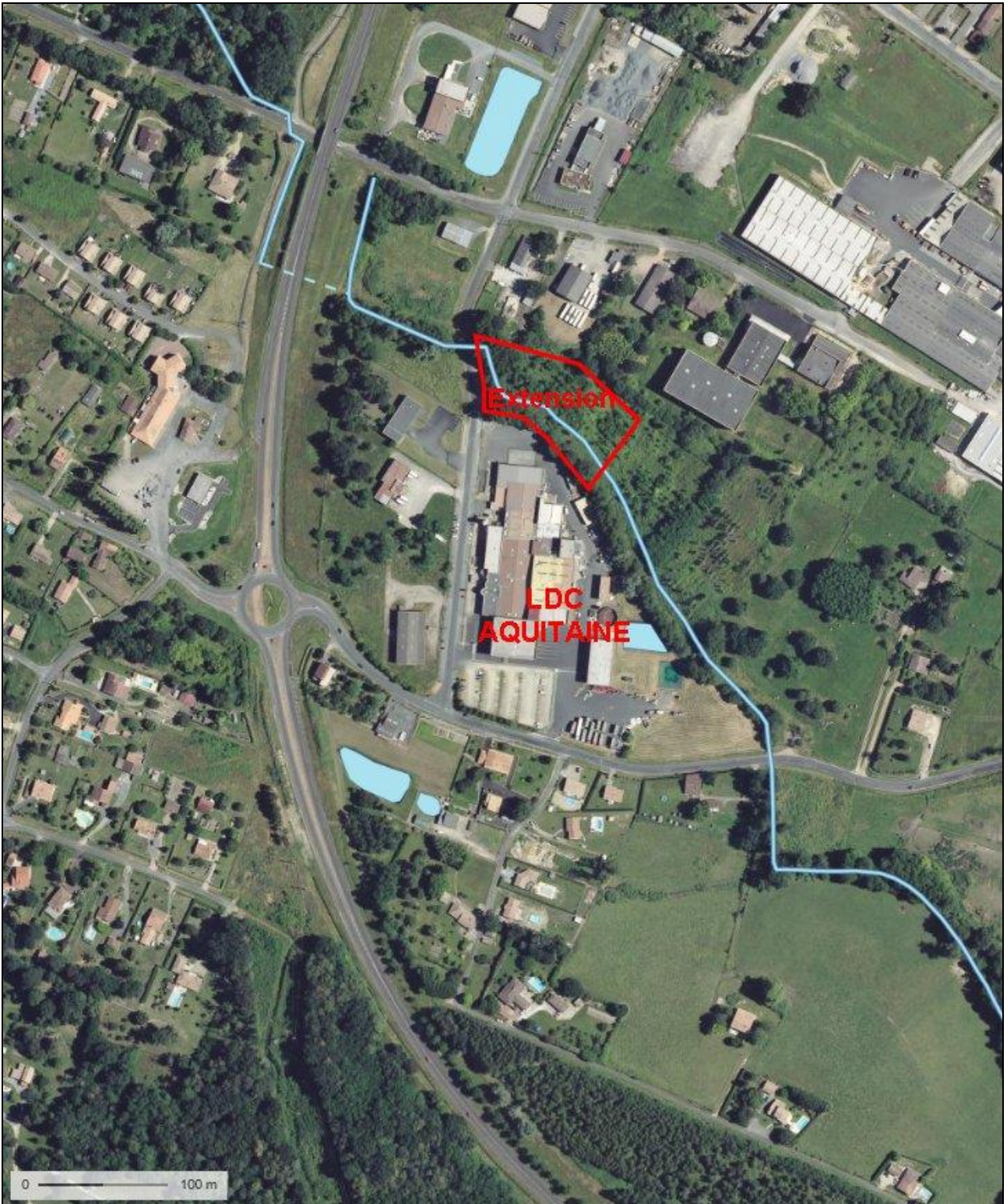


Figure 3 : Vue aérienne (parcelles étudiées)

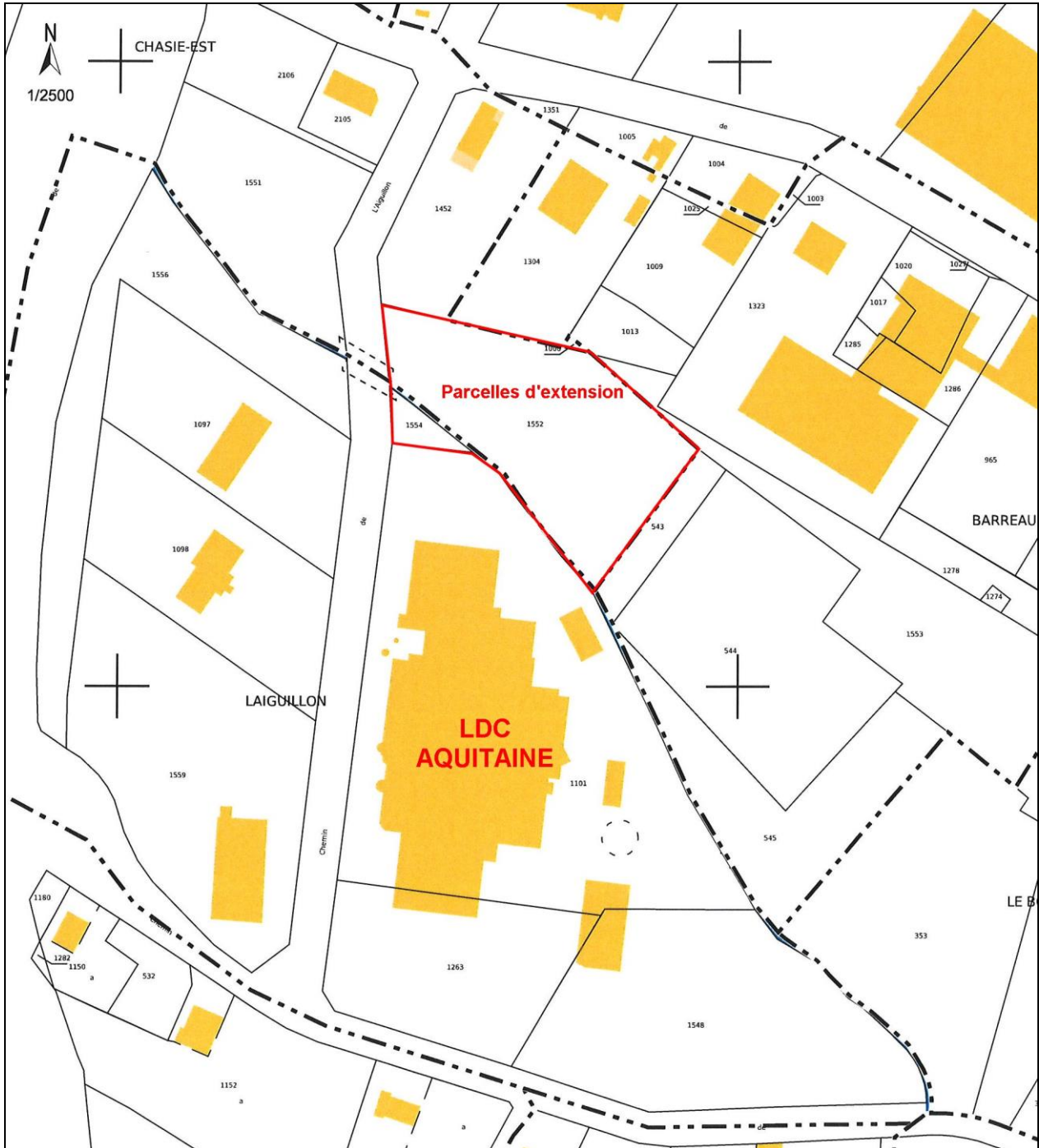


Figure 4 : Situation cadastrale

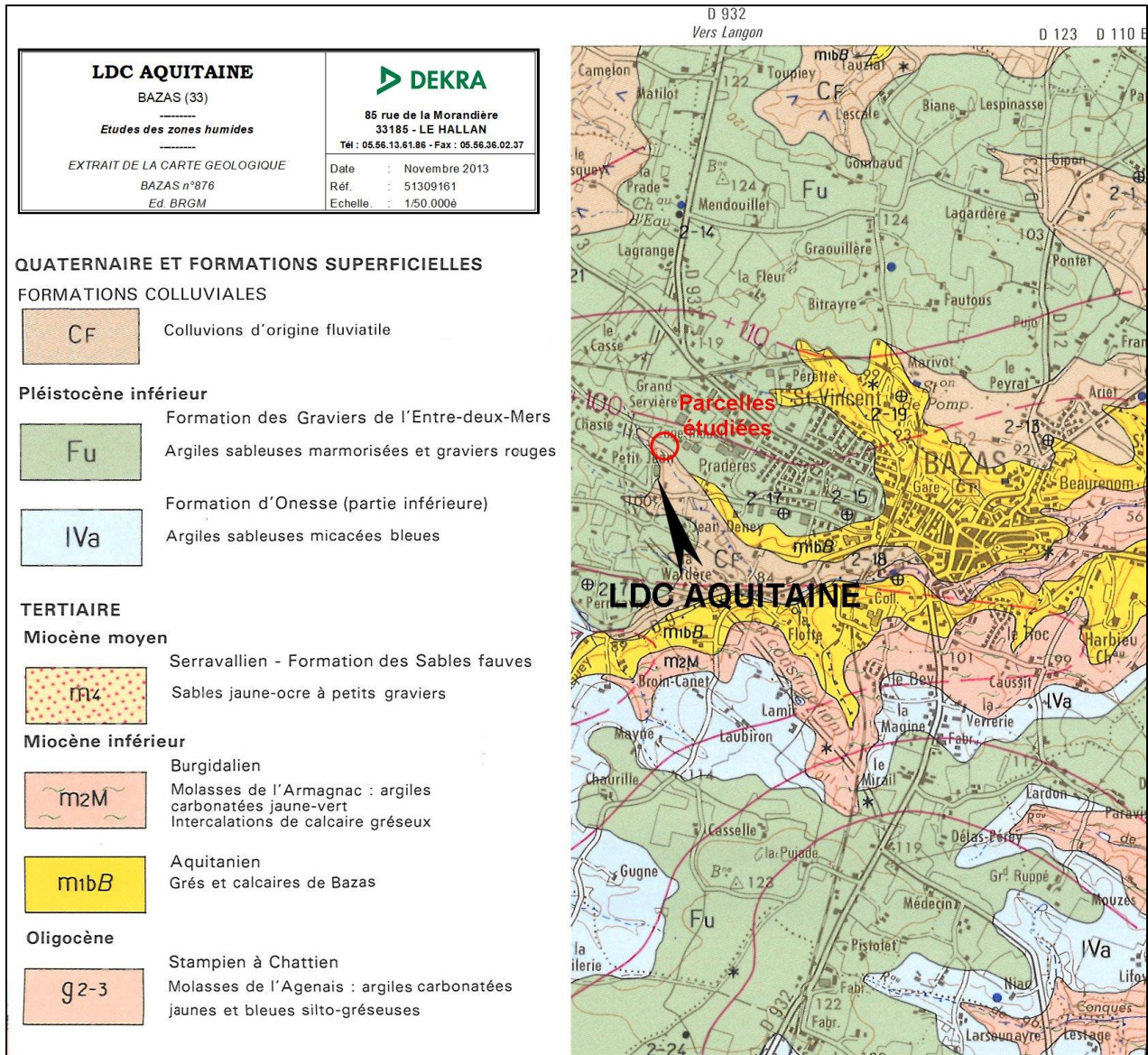


Figure 5 : Carte géologique

2. Zones naturelles recensées

Source : Site Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle Aquitaine

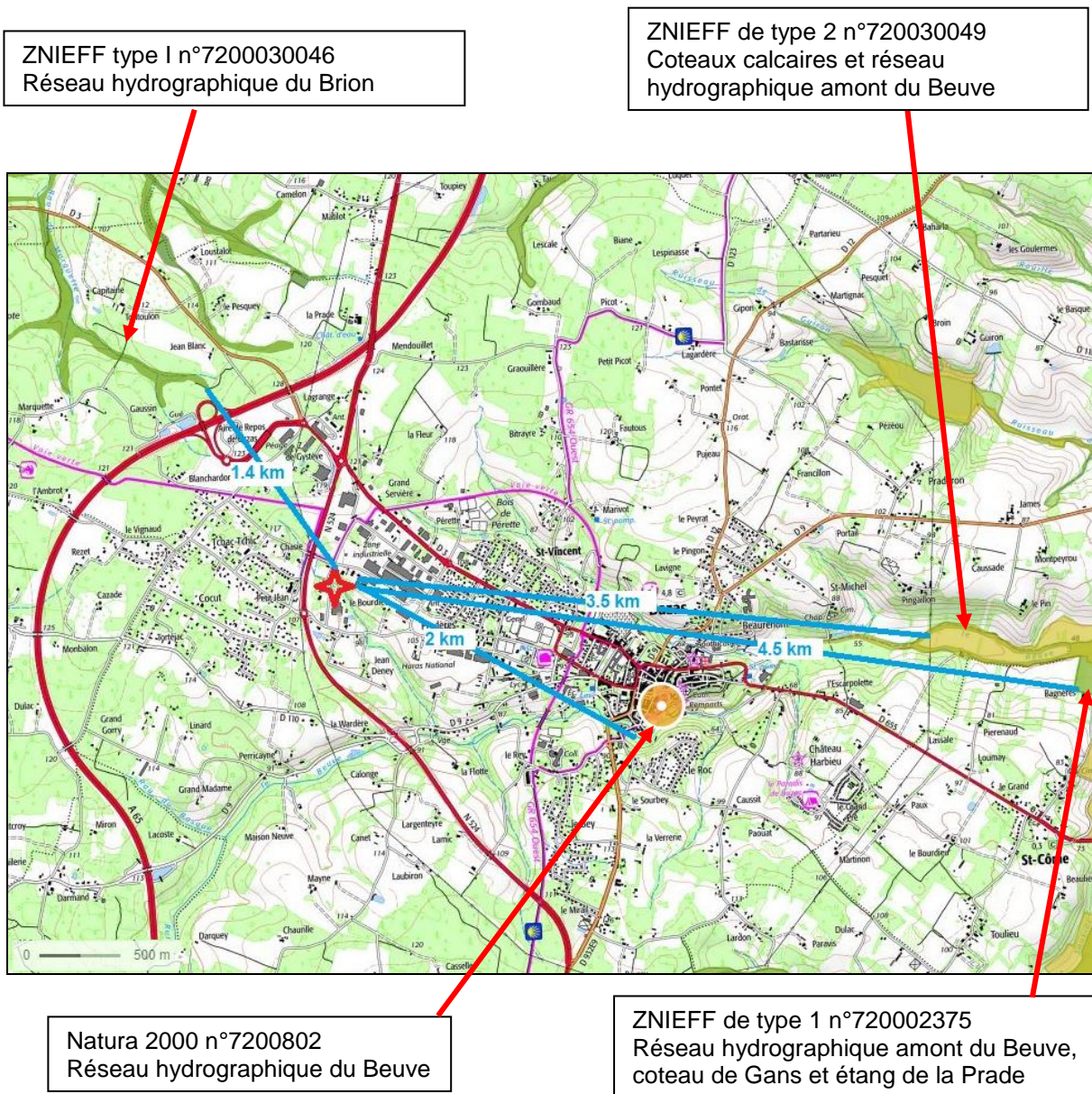


Figure 6 : Localisation des ZNIEFF et zone Natura 2000 les plus proches

2.1 ZNIEFF

On relève la présence de trois zones ZNIEFF concernant le bassin versant du Beuve. Elles sont localisées sur figure précédente.

Dans le bassin du Beuve, la zone de type 1 est distante de 4,5 km et la zone de type 2 d'extension plus large mais qui concerne les mêmes habitats et milieux est distante de 3,5 m. La ZNIEFF de type 1 réseau hydrographique du Brion est située à 1,4 km au Nord-Ouest.

Les espèces déterminantes recensées dans le deux ZNIEFF couvrant le Beuve, dont est affluent le ruisseau concerné par les travaux sont listées dans les tableaux suivants.

Type ZNIEFF	Groupe	Code	Nom scientifique	Nom vulgaire
Type I	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune
	Crustacés	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs
	Phanérogames	96698	Erica vagans L., 1770	Bruyère vagabonde
	Phanérogames	110345	Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée,
Type II	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune
	Coléoptères	10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Cerf-
	Crustacés	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs
	Lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise
	Mammifères	60704	Mustela lutreola (Linnaeus, 1761)	Vison d'Europe,
	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
	Phanérogames	82283	Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à fleurs lâches
	Phanérogames	133689	Dactylorhiza maculata subsp. ericetorum (E.F.Linton) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Dactylorhize des bruyères
	Phanérogames	96698	Erica vagans L., 1770	Bruyère vagabonde
	Phanérogames	109506	Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau
	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe
	Poissons	66333	Lampetra planeri (Bloch, 1784)	Lamproie de

Tableau 1 : Espèces déterminantes dans les deux ZNIEFF les plus proches

Type Znieff	Code corine	Intitulé
Type I	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
	31.88	Fruticées à Genévriers communs
	37.71	Voiles des cours d'eau
	53.2	Communautés à grandes Laïches
	53.11	Phragmitaies
	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
Type II	53.2	Communautés à grandes Laïches
	53.11	Phragmitaies
	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches
	53.2	Communautés à grandes Laïches
	44.13	Forêts galeries de Saules blancs
	31.88	Fruticées à Genévriers communs
	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
	31.88	Fruticées à Genévriers communs
	53.11	Phragmitaies
	38.2	Prairies de fauche de basse altitude
	38.2	Prairies de fauche de basse altitude
	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
	37.71	Voiles des cours d'eau
	37.72	Franges des bords boisés ombragés
	37.71	Voiles des cours d'eau
	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides

Tableau 2 : Habitats déterminants dans les deux ZNIEFF les plus proches

2.2 Zone Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche se localise à 2 km environ du site (Cf.figure précédente). La zone recouvre le réseau hydrographique du ruisseau de Beuve. C'est une zone Natura 2000 classée au titre de la directive habitat. Elle recouvre et déborde l'emprise des ZNIEFF.

La liste des espèces inscrites à l'annexe II de la directive et la liste des habitats sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Groupe	Code	Nom scientifique	
Mammifères	60630	Lutra lutra	Loutre
Mammifères	60704	Mustela lutreola	Vison
Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum	Rhinolophe fer à Cheval
Mammifères	60400	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
Mammifères	79301	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
Mammifères	60418	Myotis myotis	Grand murin
Insectes	65133	Coenagrion mercuriale	Agrion de mercure
Insectes	53979	Lycaena dispar	Cuivré des marais
Insectes	53865	Euphydryas aurinia	Damier de la succise
Insectes	10502	Lucanus cervus	Lucane
Poissons	66315	Petromyzon marinus	Lamproie marine
Poissons	66333	Lampetra planeri	Lamproie de planer
Poissons	67239	Parachondrostoma toxostoma	Toxostome
Amphibiens	212	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune
Reptiles	77381	Emys orbicularis	Cistude

Tableau 3 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Code	Intitulé
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
9.10E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Tableau 4 : Habitats recensés au FSD de la zone Natura 2000

2.3 Zones humides recensées

Dans le secteur d'étude, **2 zones humides élémentaires** ont été recensées (la localisation de ces zones est représentée sur la figure ci-dessous) :

- "Zone humide associée au ruisseau de la Beuve et ses affluents" : Située à 1 km en aval du projet, cette zone humide ne sera pas impactée par le projet.
- "Zone humide associée au ruisseau du Brion" : Située à 1,4 km nord du projet sur un autre bassin versant, cette zone humide ne sera pas impactée par le projet.

Le projet n'est pas située dans la zone à dominante humide des "Landes de Gascogne" située à l'ouest.

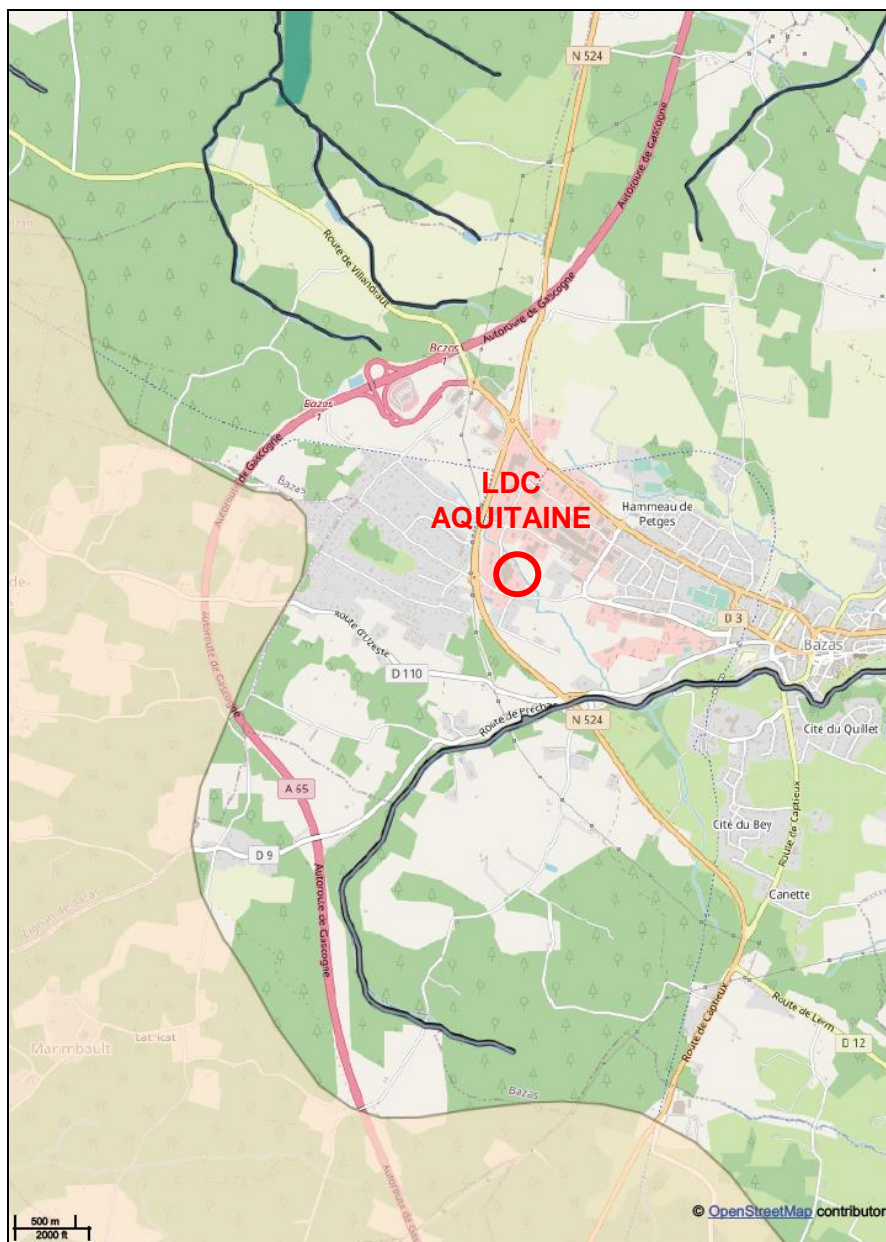


Figure 7 : Zones humides recensée à proximité du projet

2.4 Milieux potentiellement humides

D'après le site Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle Aquitaine, les abords du ruisseau présent sur la zone d'étude sont des milieux potentiellement humides.

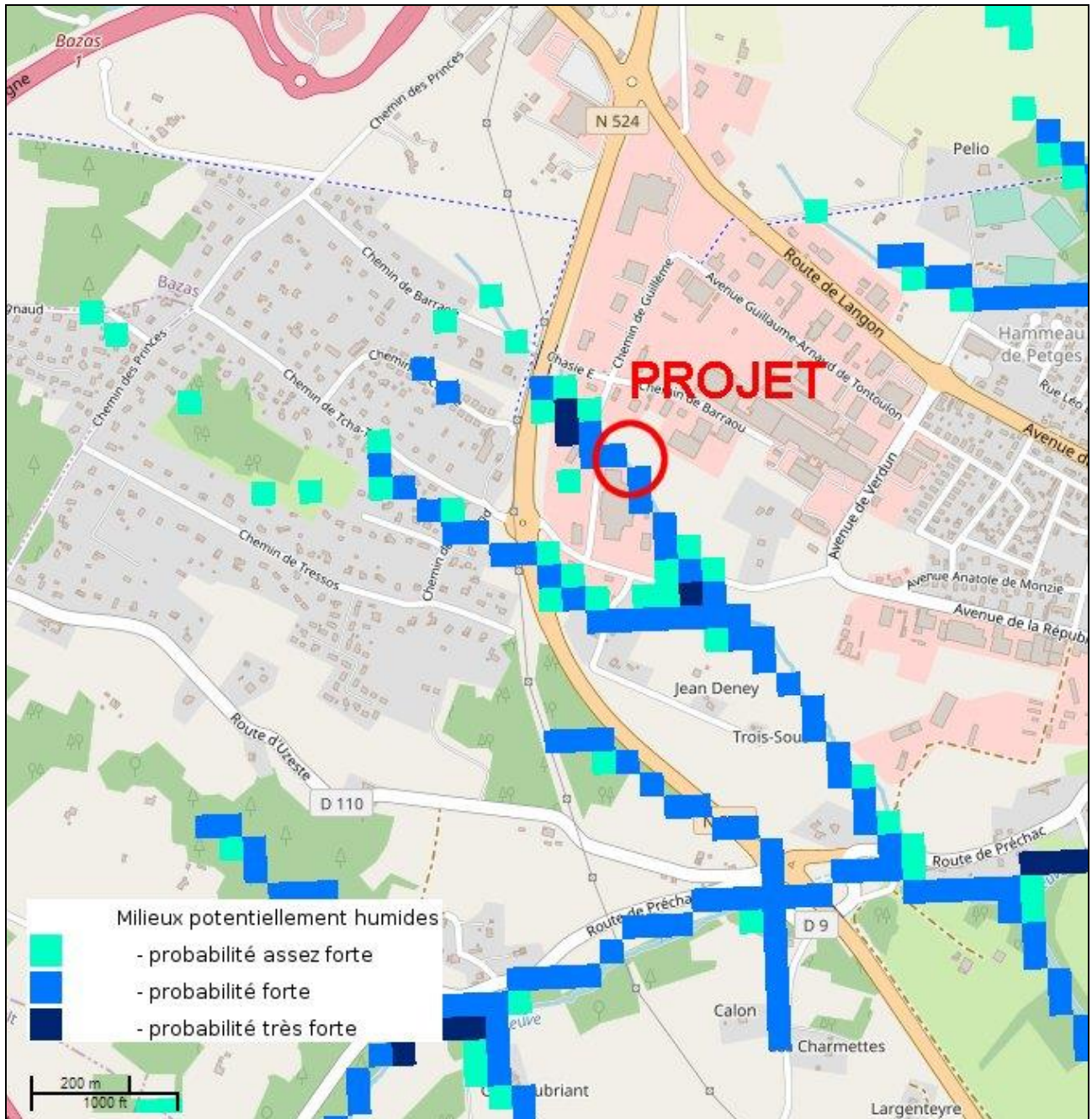


Figure 8 : Milieux potentiellement humides au droit du projet

3. Etude des parcelles du projet

L'inventaire des zones humides présenté précédemment n'étant pas exhaustif, il a été réalisé un examen in situ afin de caractériser et délimiter les zones humides au niveau du projet (parcelles F1552 et F1554), conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié et à l'article L.211-1.

Afin de réaliser un inventaire botanique exhaustif et de vérifier la présence d'espèces indicatrices figurant à l'annexe de l'arrêté ministériel du 24 Juin 2008, deux visites ont été réalisées en hiver (15 janvier 2021) et au printemps (30 juin 2021). Le périmètre des inventaires concerne les parcelles situées à l'aval du projet (F543, F544 et F545).

3.1 Description des parcelles - Etat des lieux

- Voir photographies en page suivante -

Les parcelles étudiées se localisent en bordure d'un petit ruisseau au cours temporaire affluent du Beuve qui coule à 1 km sud du projet.

Ce ruisseau de 2 km n'est pas classé en masse d'eau. Son code hydrographique est O9411050. Dans le cadre du projet, il sera dévié sur une longueur de 90 m à partir de la sortie du busage existant sous le chemin de l'Aiguillon.

Le ruisseau, de cours NW-SE, passe sous la voirie publique immédiatement à l'amont du site. Il souligne ensuite la limite sud des terrains étudiés et marque la séparation avec la zone urbanisée qui s'étend en rive droite.

Les parcelles s'étendent sur le flanc nord et dans le fond du thalweg. Le flanc nord sépare le vallon d'une autre zone urbanisée et industrielle. Il présente une pente irrégulière comme en témoigne le profil topographique établi le long de la limite entre les parcelles 1552 et 543 (figure ci-dessous).

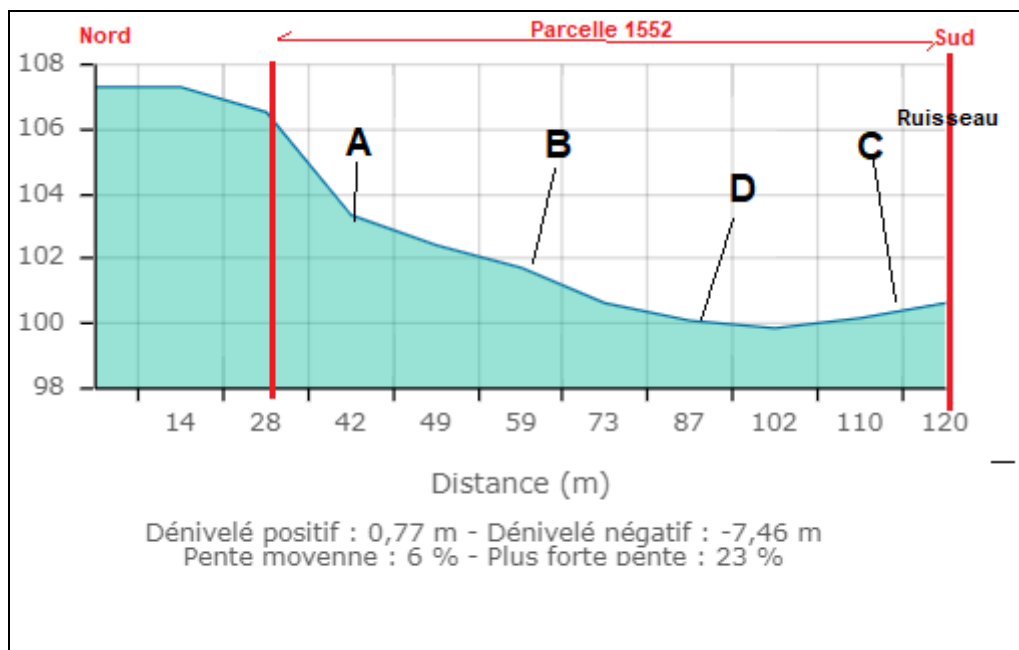


Figure 9 : Profil topographique



Figure 10 : Photographies des parcelles

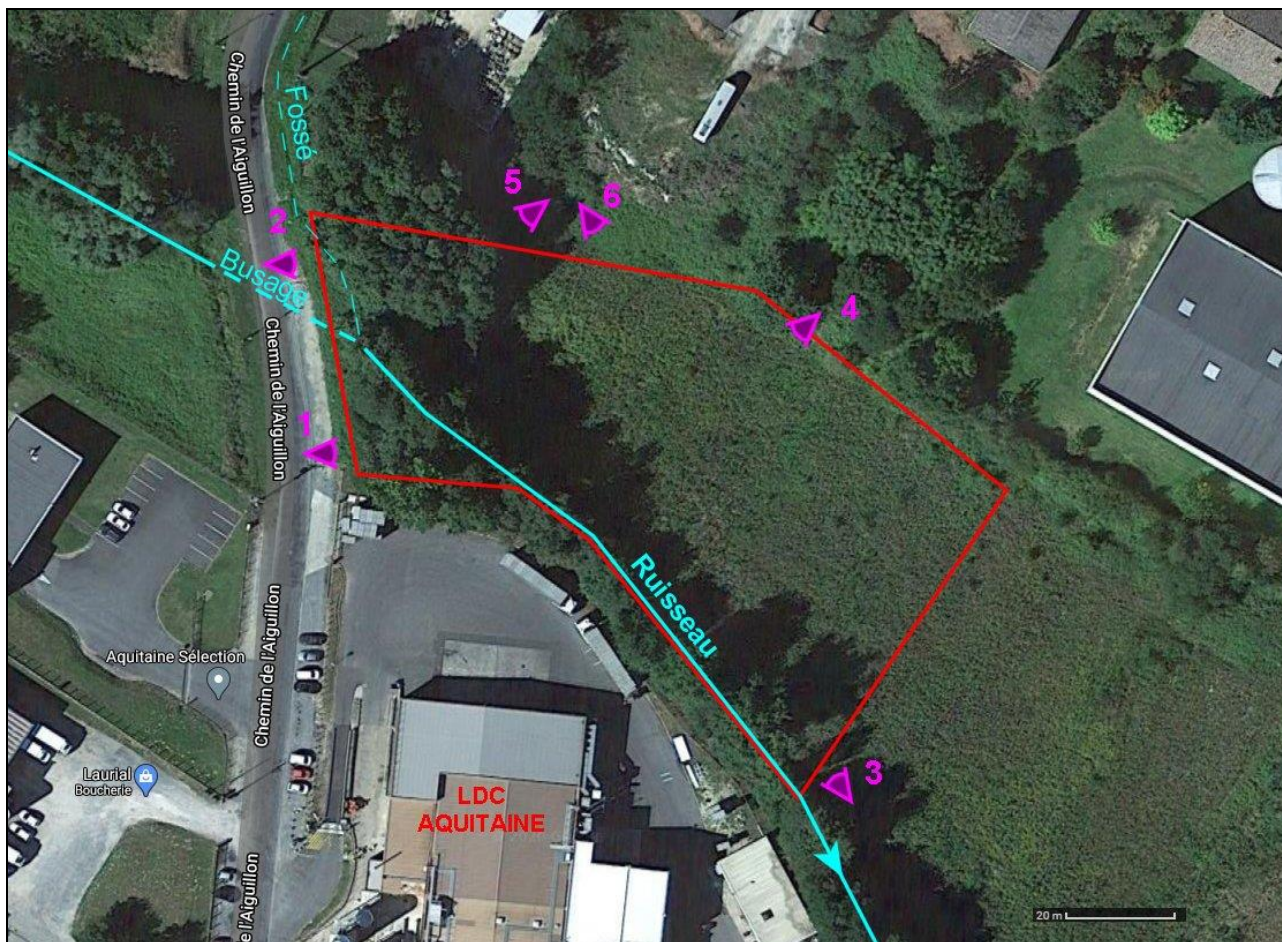


Figure 11 : Localisation des photographies

3.2 Analyse géomorphologique

Le profil topographique présenté précédemment permet une analyse géomorphologique assez précise du thalweg.

Le plateau nord correspond à la formation des graviers de l'Entre-Deux-Mers reposant sur les grès et calcaires de Bazas. Ces derniers expliquent le talus formant la limite Nord de la Parcelle 1552 (point A du profil).

L'aval correspond au dépôt des colluvions d'origine fluviatile reposant sur les calcaires de Bazas. On peut distinguer la limite entre le prisme colluvial et son remaniement par le ruisseau (Point B : crues maximales historiques). La zone C correspond à la levée de berge du lit vif.

Le point D, marqué par une très légère dépression, correspond à la zone d'inondation fréquente.

3.3 Inventaires naturalistes

3.3.1 Végétation

Les deux campagnes ont permis d'inventorier une centaine de taxons dont la liste est fournie dans le tableau suivant.

Les inventaires n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée.

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire
79734	Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acéraille
80410	Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier
80591	Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire
81295	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx
81569	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne
82755	Anisantha rigida (Roth) Hyl., 1945	Brome à deux étamines, Brome raide
83912	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
84110	Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
84999	Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle
85740	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette
87849	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
88483	Carex divulsa Stokes, 1787	Laïche écartée
88766	Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante
88819	Carex remota L., 1755	Laïche espacée
88905	Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois
89619	Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette
90681	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
91289	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
91430	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées,
92302	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée
92353	Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies
92501	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
92876	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
93308	Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
93803	Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent
93898	Cyperus badius Desf., 1798	Souchet bai
94207	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
94503	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
95149	Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère à foulon, Cardère sauvage
95567	Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle
95671	Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq
96046	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant
96180	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
96508	Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard
96546	Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle
96749	Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada
97401	Eucalyptus globulus Labill, 1800	Eucalyptus, Gommier bleu
97452	Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux
97537	Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
98651	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire printanière, Ficaire
98921	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
99373	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
100052	Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé
100104	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles
100142	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert
100787	Hedera helix L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean
101210	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
102974	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire
112975	Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau
610646	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée
104160	Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc aggloméré
104173	Juncus effusus L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
104903	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
105295	Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce
105521	Leontodon saxatilis Lam., 1779	Léontodon des rochers
106653	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé
106918	Lychnis flos-cuculi L., 1753	Oeil-de-perdrix
610909	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline
108168	Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
113474	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisses
113893	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
113906	Plantago media L., 1753	Plantain moyen
114114	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel
114332	Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés
114416	Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
115167	Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride
115145	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
115624	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
139395	Primula vulgaris Huds., 1762 subsp. vulgaris	Primevère acaule
116043	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois
116089	Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme
116109	Prunus padus L., 1753	Merisier à grappes, Putier
116142	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
116392	Pulicaria dysentérifisa L., Berhn 1800	Pulicaire dysentérique
116416	Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues
116759	Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
116903	Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre
117201	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante
117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
197281	Rubus sp.L., 1753	Ronce
119418	Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
119419	Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis
119473	Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue
119698	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant
119915	Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun
120712	Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
120717	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier
717533	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau
122745	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun
124233	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant
124798	Stachys palustris L., 1753	Epiaire des marais
717645	Taraxacum pseudomarklundii Soest, 1954	Pissenlit
127439	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
127454	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc
128077	Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles
128114	Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe
128268	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
128832	Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée
128956	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse
129666	Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach

Tableau 5 : Inventaire floristique

3.3.2 Végétation de zones humides

Une recherche particulière des taxons indicateurs listés en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 a été réalisée.

L'Aulne glutineux est présent dans la ripisylve.

Des Carex (*Carex pendula* et *Carex* sp.) ont été repérés dans la zone proximale au ruisseau. Ils sont localisés sous les massifs de ronces notamment dans la zone rivulaire.

Des Joncs (*Juncus effusus*, *juncus* sp.) émergent au sein des pieds de *Brachypode* et de fétuques. Ils sont présents dans la zone embroussaillée à Robiniers sur la partie basse du talus.

Des pieds d'Epilobes (*Epilobium* sp, *hirsutum* probable) et d'Epiaires des marais (*Stachys palustris*) sont visibles mais plus rares que les joncs, leur répartition reste la même que celle des joncs.

La cartographie de l'extension de ces espèces est fournie sur figure suivante.

3.3.3 Habitats

La zone rivulaire présente deux faciès distincts :

Dans la partie amont, elle correspond à un boisement mixte de Chênes et de Peupliers à peupliers dominants. La strate arbustive comprend essentiellement le Sureau noir soulignée par des touffes de Fragon. Sur les berges vives apparaissent des pieds de fougères males sur un sol envahi de lierre.

Dans la partie plus aval, la formation devient plus linéaire et le chêne devient nettement dominant et se mêle, surtout en rive gauche, à l'Aulne glutineux (la rive droite reste assez abrupte). Le frêne y est rare. En strate arbustive on retrouve le sureau mais en quantité plus faible mais aussi quelques jeunes aulnes, l'églantier et quelques prunelliers. L'ensemble est envahi de ronces.

Quand l'envahissement est plus léger la strate herbacée laisse apparaître des carex (*C.pendula* essentiellement) voire quelques très rares massette (*Typha latifolia*).

La « prairie » résiduelle amont :

Le talus amont soulignant la limite avec parcelles 1304,1000 et 1013 est occupé par un roncier serré où la ronce se mêle aux prunelliers. Ponctuellement on remarque la présence de massifs de bambous. La partie supérieure de la parcelle 1552 laisse apparaître une bande, moins enfrichée de quelques mètres de large, le long de ce talus. On peut y reconnaître une ancienne prairie à fétuques et plus discrètement ray gras et pâturins. Le *Brachypode* des bois et la Baldingère y ont disparu.

La friche à robiniers :

L'essentiel des parcelles est occupé par une friche très embroussaillée où de jeunes robiniers (très abondants) émergent d'un tapis serré de ronces le plus souvent impénétrable. La strate herbacée est dominée par le *Brachypode* de bois (*Brachypodium sylvaticum*), des Fétuques et la Baldingère faux roseau qui arrivent à émerger ponctuellement au-dessus de ronces.

Lors de la visite de juin, la zone avait été débroussaillée, la strate herbacée était un peu plus développée et les joncs (*J. effusus*) et la laïche espacée (*C. remota*) devenaient plus abondants.

Sur les parcelles situées en aval et au Sud-Est de la parcelle 1552 (n° 543, 544 et 545). Une vaste zone centrale où le robinier est dominant (friche à Robinier) a pu être identifiée. Le sol est couvert de ronces épaisses. Localement en fonction de la couverture végétale peuvent apparaître des saules et de manière surprenante des eucalyptus.

Sur la partie supérieure de cette friche on relève la présence de deux points d'eau, vraisemblablement les exécutoires des réseaux d'eau pluviale des fonds supérieurs.

La prairie humide à Saules (en cours d'enfrichement) :

Au Sud-Est de la friche et assurant la jonction avec les prairies pâturées (parcelles n°353 et 354), on relève la présence d'une prairie humide à saules. Ces derniers restent de petite taille. Les joncs (*J. effusus* et *glomeratus*) sont abondants dans la strate herbacée ainsi que la laïche espacée. Ils sont accompagnés du lychnis et de quelques épilobes.

Cette zone est en cours d'enfrichement depuis la friche à robinier, la frange est occupée par les ronces, des pousses de robiniers, et les prunelliers. L'ajonc apparaît ponctuellement.

3.3.4 Espèces envahissantes

La présence de la renouée du Japon est à signaler. L'espèce est très présente à l'amont du projet (de l'autre côté du chemin de l'Aiguillon).

Dans la zone de prospection elle n'a été identifiée qu'aux abords du chemin de l'Aiguillon (cf. photos ci-dessous).



Figure 12 : Envahissement par la Renouée du Japon au nord du chemin de l'Aiguillon



Figure 13 : Début de colonisation par la Renouée du Japon, en bordure du site étudié

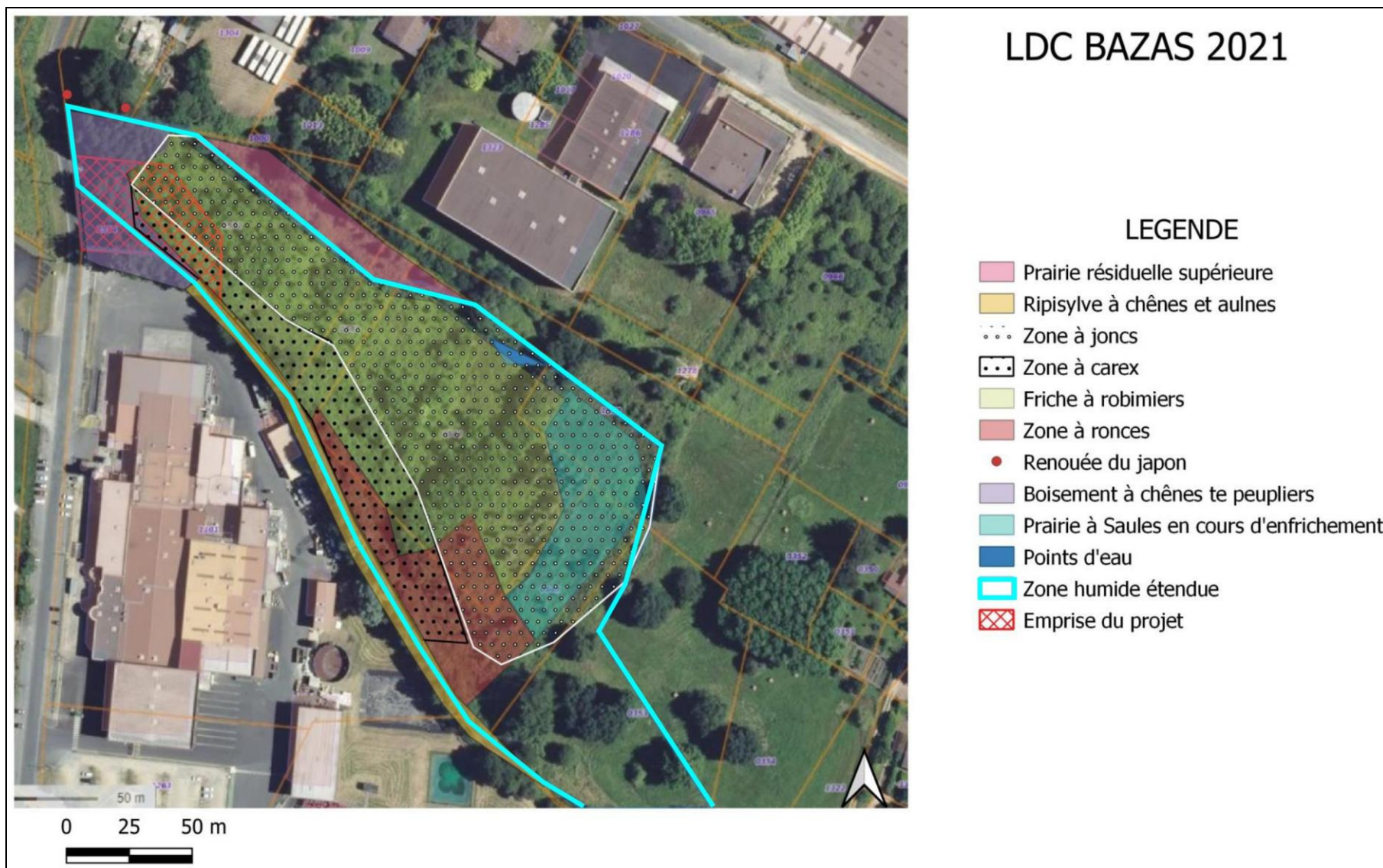


Figure 14 : Cartographie de la végétation et des zones d'extension des taxons indicateurs des zones humides

3.3.5 Faune

Caractéristique du ruisseau et faune piscicole :

Le lit du ruisseau a été visité. Aucun poisson n'a été rencontré.

Les berges sont assez vives de 0,5 m à plus de 1m de hauteur. Elles sont taillées dans les niveaux pédologiques (et/ou des remblais). Très ponctuellement les racines des aulnes sont dégagées. Le lit du ruisseau est creusé au sein des grès et calcaires formant le substratum. Dans ce contexte les racines d'aulne ne descendent que rarement jusqu'au niveau de l'eau.

Le substrat est composé de vase et débris végétaux dans les zones à faciès calme et de roche à nu dans les zones à faciès rapide. Il n'y a pas de zone à graviers pouvant servir de frayère.

Avifaune :

La liste des espèces contactées est présentée dans le tableau suivant. Les contacts ont été peu nombreux, essentiellement des oiseaux en vol ou reconnus au chant. Ils révèlent des espèces fréquentes en milieu périurbain.

La zone d'emprise des travaux ne révèle (outre les passereaux) aucun site de nidification potentiel en raison de la fermeture du milieu.

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire
3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier
4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes
3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde
3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert
3429	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frigalszky, 1838)	Tourterelle turque
4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette

(en rouge espèces protégées)

Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés

Mammifères :

En raison de son fort enrichissement le site est occupé par une grosse colonie de sangliers. L'abondance de cette espèce et le fort enrichissement expliquent qu'aucune autre trace de mammifère terrestre n'a été identifiée.

Reptiles et amphibiens

La grenouille verte (complexe *Pélophyllax*) a été vue à 350 m à l'aval des parcelles étudiées, au niveau du pont sous la voirie, elle n'a pas été vue dans la zone d'emprise de travaux.

Un spécimen de couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*, Lacepède, 1789) a été repéré au niveau de la prairie humide à saules (parcelle n°545) à 250 m au Sud-Est de la zone de travaux.

3.4 Pédologie

Afin de confirmer les zones de répartition des taxons indicateurs, il a été réalisé une étude pédologique des parcelles du projet.

Sur les deux parcelles, 8 sondages pédologiques ont été réalisés pour confirmer la présence de zones humides. Ils sont localisés sur la figure ci-après.

Ces sondages ont été implantés de manière à investiguer les différentes zones identifiées lors de l'analyse géomorphologique :

- Zone A : Talus nord
- Zone B : Limite de remaniement des colluvions
- Zone C : Levée de berge
- Zone D : Légère dépression, zone d'inondation fréquente
- Zone E : Talus sud (boisement à chênes et peupliers au sud du ruisseau, parcelle n°1554)

Les profils des sondages ainsi que l'ensemble des critères spécifiés dans l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides sont repris dans le tableau de la page suivante.

Les sondages réalisés dans les zones B, C et D ont révélé des sols limono-argileux d'apport colluvial peu évolués avec une hydromorphie apparaissant entre 15 et 30 cm (rédoxisols) et du pseudogley en profondeur.

Les parties basse et médiane du terrain sont à classer en zone humide.

Le talus nord (sondages 6, 7 et 8) présente un sol argileux calcique, épaissi et non hydromorphe avec apparition du substrat calcaire entre 30 et 70 cm de profondeur (grès et calcaires de Bazas).

Le talus nord n'est pas classé en zone humide.

Le talus sud (sondages 9 et 10) présente un sol sablo-graveleux d'origine anthropique (remblais et remaniement) et non hydromorphe.

Le talus sud (boisement entre le ruisseau, le chemin de l'Aiguillon et le site) n'est pas classé en zone humide.

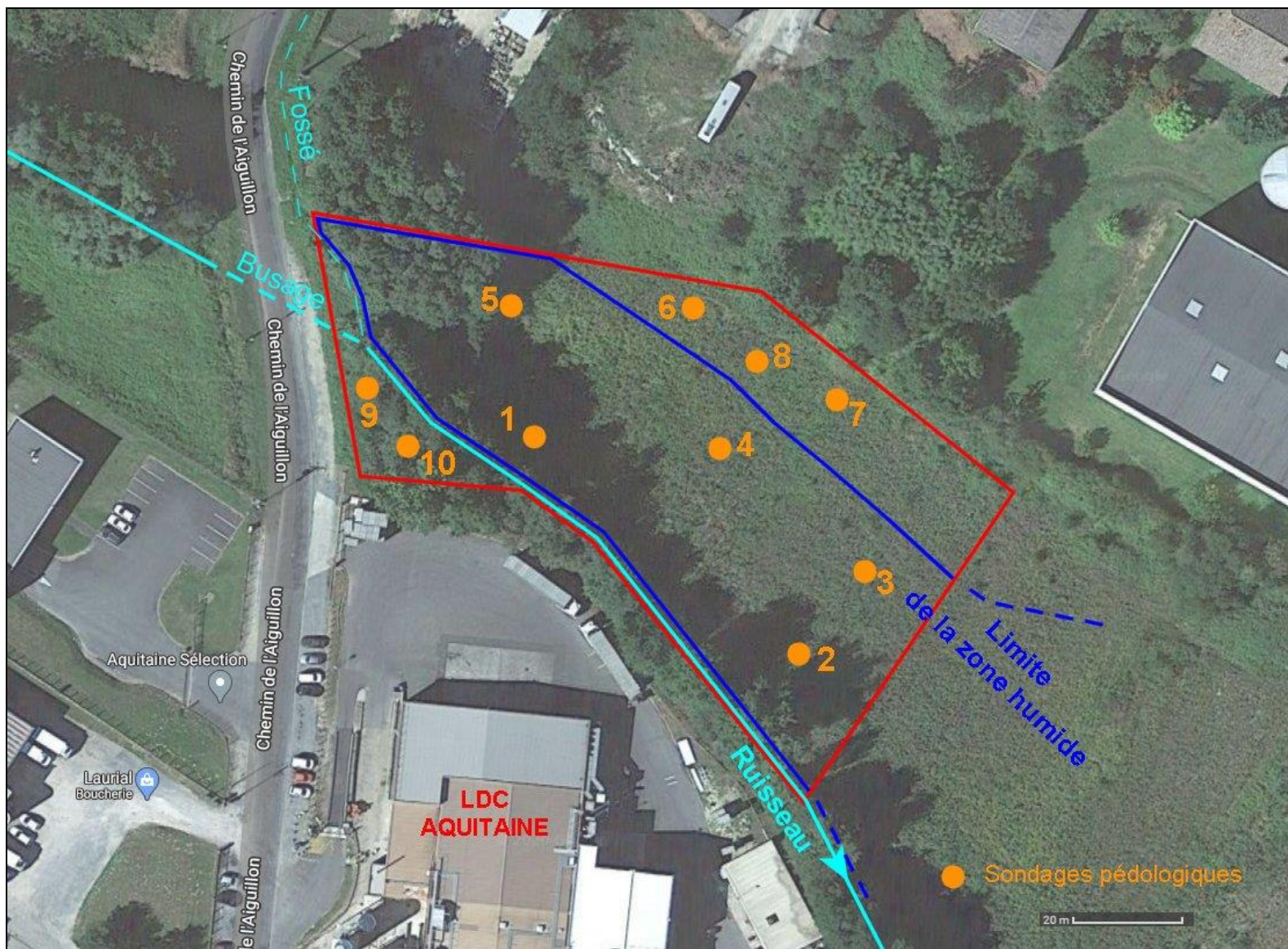


Figure 15 : Localisation des sondages pédologiques

DEKRA Industrial	LDC AQUITAINE, 33 - Bazas	Décembre 2021 - Version 2
	Affaire n° 5341512A	Page 27

Tableau 7 : Sondages pédologiques et classification des sols

	Sondage 1		Sondage 2		Sondage 3		Sondage 4		Sondage 5	
	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description
Profil	0 - 20	Horizon limono-argileux humique, brun à gris foncé, polyédrique fin, charge en cailloux nulle, Sans hydromorphie	0 - 15	Horizon limono-argileux légèrement sableux, humique, brun gris, polyédrique fin, charge en cailloux nulle, hydromorphie à partir de 10 cm (horizon rédoxique peu marqué)	0 - 30	Horizon limono-argileux humique, brun gris, polyédrique fin, charge en cailloux nulle, hydromorphie à partir de 20 cm (horizon rédoxique peu marqué)	0 - 20	Horizon limono-argileux humique, brun gris, polyédrique fin, charge en cailloux nulle, hydromorphie en fond d'horizon (horizon rédoxique peu marqué)	0 - 25	Horizon limono-argileux humique, brun foncé, polyédrique fin, charge en cailloux nulle, Sans hydromorphie
	20 - 80	Horizon limono-argileux, brun clair à beige, charge en cailloux nulle, hydromorphie (horizon rédoxique marqué)	15 - 90	Horizon limono-argileux, brun clair à beige, charge en cailloux nulle, hydromorphie (horizon rédoxique marqué, traces rouilles et précipitations ferro-manganiques)	30 - 100	Horizon limono-argileux, brun clair, charge en cailloux nulle, hydromorphie (horizon rédoxique marqué, traces rouilles et importantes traces ferro-manganiques à partir de 70 cm)	20-100	Horizon limono-argileux, brun clair, charge en cailloux nulle, hydromorphie (horizon rédoxique marqué, traces rouilles et quelques précipitations ferro-manganiques)	25 - 90	Horizon limono-argileux, brun orangé, charge en cailloux nulle, hydromorphie (horizon rédoxique)
	80 - 110	Horizon limono-argileux, brun clair à beige, saturé en eau	-	-	-	-	-	-	90 - 110	Pseudogley
Type de sol	Colluviosols - rédoxisols		Colluviosols - rédoxisols		Colluviosols - rédoxisols		Colluviosols - rédoxisols		Colluviosols - rédoxisols	
Classe hydromorphie GEPPA	IV d		IV d		IV d		IV d		IV d	
Habitat caractéristique	Zone rivulaire Friche à robiniers		Zone rivulaire Friche à robiniers		Friche à robiniers		Friche à robiniers		Friche à robiniers	
Occupation parcelle	Non cultivé, friche		Non cultivé, friche		Non cultivé, friche		Non cultivé, friche		Non cultivé, friche	
Groupe d'espèces végétales caractéristique	Carex		Carex		Juncus		Juncus		Juncus	
Conclusion	Zone humide		Zone humide		Zone humide		Zone humide		Zone humide	

	Sondage 6		Sondage 7		Sondage 8		Sondage 9		Sondage 10	
	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description	Prof (cm)	Description
Profil	0 - 30	Limon argileux humique, brun, charge en cailloux faible (gravier calcaire), sans hydromorphie	0 - 30	Limon argileux humique, brun, charge en cailloux faible (gravier calcaire), sans hydromorphie	0 - 40	Limon argileux légèrement sableux, humique, brun foncé à gris, charge en cailloux faible, sans hydromorphie	0 - 20	Sable limoneux humique, brun foncé, particulaire, charge en cailloux faible (brique, calcaire, gravier), sans hydromorphie	0 - 50	Sable limoneux humique, brun foncé, particulaire, charge en cailloux faible (brique, calcaire, gravier), sans hydromorphie
	30 - 45	Limon argileux beige et calcaire altéré charge en cailloux faible, hydromorphie, très faible (rares traces de précipitations rouille)	30 - 70	Limon argileux brun clair, hydromorphie, très faible (traces de précipitations rouille)	40 - 80	Limon argileux brun clair, hydromorphie, très faible (traces de précipitations rouille)	20 - 90	Sable argileux et graveleux (graviers roulés jusqu'à 3 cm), polyédrique moyen à particulaire, sans hydromorphie	50 - 90	Sable, brun clair à beige, charge en cailloux nulle, sans hydromorphie
	45 - 90	Calcaire altéré sans hydromorphie	70 - 100	Calcaire altéré sans hydromorphie	80 - 100	Calcaire altéré sans hydromorphie	90	Obstacle sur horizon graveleux	90 - 120	Sable, brun, charge en cailloux nulle, sans hydromorphie, nombreuses racines
	Type de sol		Sol argileux calcique, non hydromorphe	Sol argileux calcique, non hydromorphe		Sol argileux calcique, non hydromorphe		Remblai sablo-graveleux		Remblai sablo-graveleux
Classe hydromorphie GEPPA		-	-		-		-		-	
Habitat caractéristique		Prairie résiduelle	Prairie résiduelle		Prairie résiduelle		Boisement à chênes et peupliers		Boisement à chênes et peupliers	
Occupation parcelle		Friche herbacée	Friche herbacée		Friche herbacée		Boisement		Boisement	
Groupe d'espèces végétales caractéristique		Sans objet	Sans objet		Sans objet		Sans objet		Sans objet	
Conclusion		Zone non humide	Zone non humide		Zone non humide		Zone non humide		Zone non humide	

Figure 16 : Photographies des sondages pédologiques



Sondage 1 - Profil



Sondage 1 - Environnement



Sondage 2 - Profil



Sondage 2 - Environnement



Sondage 3 - Profil



Sondage 3 - Environnement



Sondage 4 - Profil



Sondage 4 - Environnement



Sondage 5 - Profil



Sondage 5 - Environnement



Sondage 6 - Profil



Sondage 6 - Environnement



Sondage 7 - Profil



Sondage 7 - Environnement



Sondage 8 - Profil



Sondage 8 - Environnement



Sondage 9 - Profil



Sondage 9 - Environnement



Sondage 10 - Profil



Sondage 10 - Environnement

3.5 Délimitation de la zone humide et mode d'alimentation

Les zones de répartition des taxons indicateurs principaux reconnus (*Juncus effusus*, *Carex pendula*, *Epilobium hirsutum*) correspondent bien aux limites géomorphologiques (zones B, C et D) et permettent de cartographier l'extension d'une zone humide au sens de l'arrêté de 2008. Ces limites sont confirmées par les sondages pédologiques.

Les talus nord et sud (zones A et E), ainsi que le lit mineur du ruisseau ne sont pas comptés dans la zone humide (cf. Guide de la méthode nationale d'évaluation des zones humides - Version 1.0 - Mai 2016).

L'ensemble traduit une zone humide très dégradée, s'étendant vers l'aval et au-delà des parcelles étudiées. La dégradation se traduit par une fermeture du milieu avec envahissement par les ronces et les robiniers, rendant actuellement la zone difficilement pénétrable.

La zone humide apparaît alimentée par :

- Les eaux de ruissellement et de drainage latéral du sol provenant de la partie haute de la parcelle F1552 et des parcelles situées juste en amont,
- Les débordements du ruisseau,
- Les éventuels écoulements pouvant provenir de la formation des calcaires de Bazas.

4. Conclusion

Compte tenu des investigations réalisées, le projet d'extension du site LDC Aquitaine est situé en partie en zone humide (711 m²).

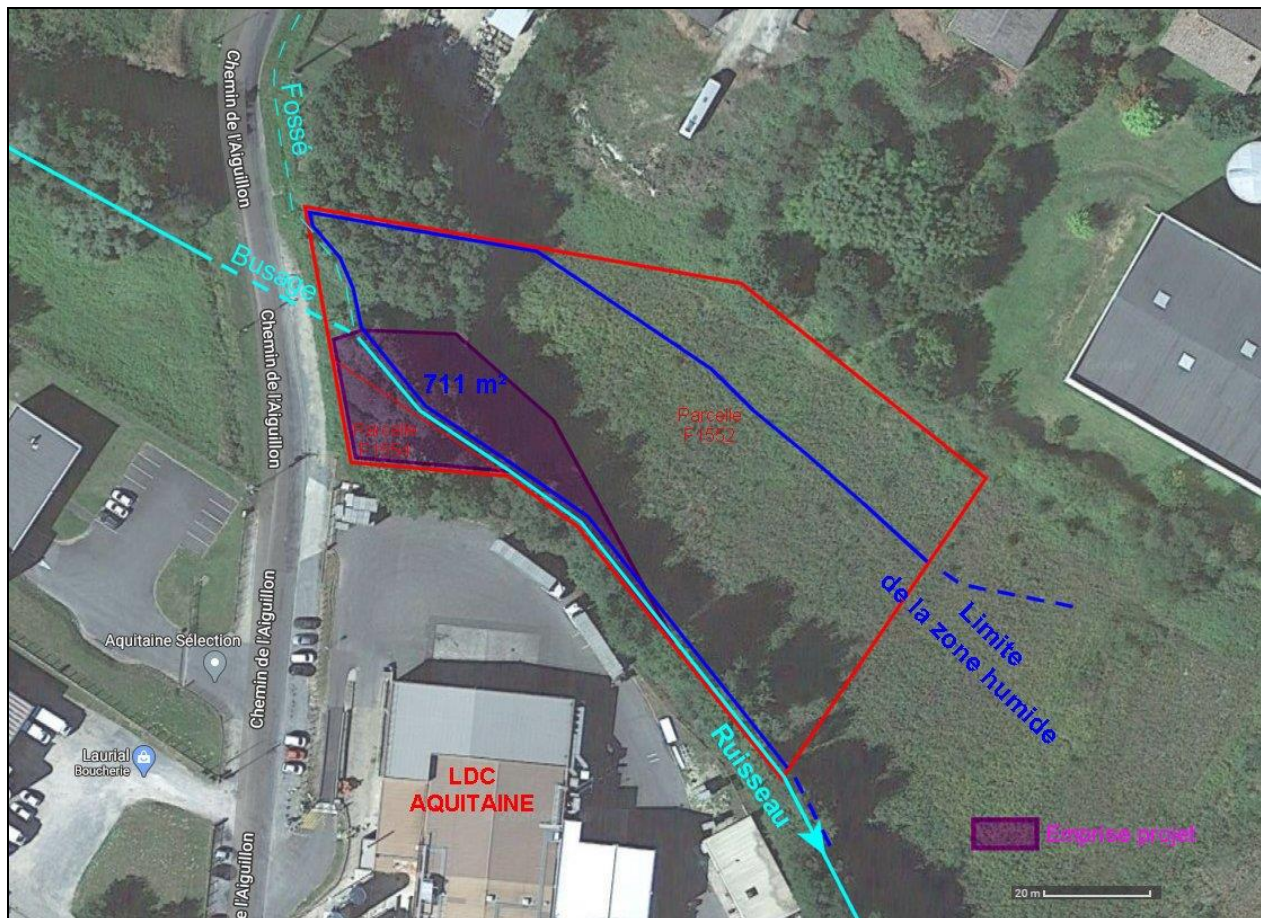


Figure 17 : Zone humide impactée par le projet

Le tableau suivant présente les caractéristiques du projet classables au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (rubriques I.O.T.A. : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau, article R214-1 du code de l'environnement) :

Rubrique	Intitulé	Volume des activités du projet	Régime de classement
Rejets			
2.1.5.0.	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 ha ⇒ Autorisation 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha ⇒ Déclaration</p>	<p>Surface imperméabilisée s'ajoutant au site existant :</p> <p>< 20 ha</p>	Déclaration
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique			
3.1.2.0	<p>Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :</p> <p>1. Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ⇒ Autorisation 2. Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m ⇒ Déclaration</p>	<p>Dérivation du ruisseau sur une longueur de 90 m</p>	Déclaration
3.1.4.0	<p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :</p> <p>1. Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ⇒ Autorisation 2. Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m ⇒ Déclaration</p>	<p>Empierrement de berge en rive droite du ruisseau dérivé :</p> <p>Longueur de berge consolidée : 105 m</p>	Déclaration
3.1.5.0	<p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :</p> <p>1. Destruction de plus de 200 m² de frayères ⇒ Autorisation 2. Dans les autres cas ⇒ Déclaration</p>	<p>Absence de zone de frayères dans le ruisseau</p>	Déclaration
3.3.1.0	<p>Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 ha ⇒ A 2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha ⇒ D</p>	<p>Extension du site LDC Aquitaine sur la parcelle F1552 :</p> <p>711 m²</p>	Non classé

Tableau 8 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau

Annexes

Annexe 1 : Photographies des habitats

Annexe 2 : Photographies du lit du ruisseau

ANNEXE 1

Photographies des habitats



Partie basse et levée de berge sur ruisseau (avant défrichage)



Repousses de joncs après défrichage



Partie médiane : Friche à robiniers (hiver)



Partie médiane : Friche à robiniers (printemps)



Partie haute : Prairie résiduelle (hiver)



Prairie humide à Saules (printemps)

ANNEXE 2

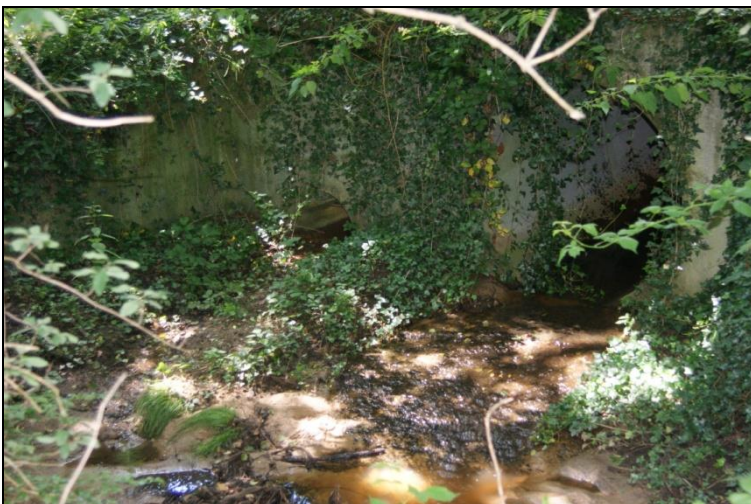
Photographies du lit du ruisseau



Facies intermédiaire : substratum gréseux à nu



Facies rapide : substratum gréseux à nu, rares racines d'aulne



Facies lent : envasement

ANNEXE 9 : Incidences et mesures correctives ou compensatoires retenues

1 Impacts potentiels

Le projet d'extension du site LDC AQUITAINE est susceptible d'avoir des incidences de plusieurs sortes sur l'environnement (qualité des eaux et des milieux aquatiques, nuisances sonores, odeurs, paysage, etc.).

Dans le cadre de ce projet, des mesures seront mises en place, en phase travaux comme en phase exploitation, afin d'éviter et de réduire les effets du projet sur l'environnement et sur la santé humaine.

Ce document a pour but de lister, pour chaque compartiment susceptible d'être impacté par le projet, l'aléa causé, la vulnérabilité de l'environnement au droit des installations et donc le risque entraîné par le projet (aléa x vulnérabilité = risque), ainsi que les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place.

Le choix des compartiments étudiés est basé sur le paragraphe 6 « *Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles* » du Cerfa 14734 de demande d'examen au cas par cas. Les compartiments non concernés par le projet n'ont pas été repris dans cette annexe.

Tableau 9 : Impacts potentiels et mesures d'évitement et de réduction

 Légende niveau de vulnérabilité : **Faible** / **Moyenne** / **Forte**

Thématique environnementale		Principaux enjeux	Vulnérabilité	Phase	Description des impacts potentiels avant mesures ER	Mesures ER	Impacts résiduels	Evolution par rapport à la situation actuelle
Milieu naturel	Biodiversité existante et zones à sensibilité particulière	Perturbation, dégradation et destruction de la biodiversité existante	Extension située en partie en zone humide (711 m ²) Déboisement de 400 m ² (hors zone humide) Présence du ruisseau	Travaux	Une éventuelle pollution générée lors de la phase travaux est susceptible de dégrader la qualité du ruisseau.	Mise en place de mesures de précaution lors de la phase chantier (évitement, réduction).	Très faible	-
					Une grande partie des espèces d'oiseaux inventoriées est protégée et peut nicher dans la zone à déboiser. Le déboisement pourrait entraîner la destruction d'individus en période de reproduction	Déboisement hors période de reproduction des oiseaux (réduction)	Très faible	-
					Perte de biodiversité par busage du ruisseau	Dérivation du ruisseau Mise en place de rochers dans le lit du ruisseau pour redonner de la sinuosité à l'écoulement du ruisseau Plantation de ripisylve (réduction)	Faible	-
	Réseau Natura 2000	Perturbation de la faune et de la flore	Aucun enjeu à proximité	Exploitation	L'extension du site va entraîner l'imperméabilisation des sols en zone humide	Réhabilitation et entretien de la zone humide dégradée sur la parcelle F1552 sur une surface de 4 800 m ² (réduction).	Faible	Impact faible par rapport à la situation actuelle
				Travaux	Pas d'impact compte tenu de l'éloignement des zones Natura 2000	-	Nul	-
				Exploitation				
Occupation du sol	Préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers	Nouvelles installations partiellement incluses sur une zone naturelle	Travaux	Consommation d'espace naturel	Réduction de l'emprise du projet de 2 500 m ² à 1 518 m ² (voir chapitre suivant) Dérivation du cours, réhabilitation de la zone humide dégradée	Faible	Impact faible par rapport à la situation actuelle	
			Exploitation					

Thématique environnementale		Principaux enjeux	Vulnérabilité	Phase	Description des impacts potentiels avant mesures ER	Mesures ER	Impacts résiduels	Evolution par rapport à la situation actuelle
Risques	Risques naturels	Sécurité des riverains et du personnel d'exploitation	Aucun enjeu à proximité	Travaux	Pollution accidentelle.	Pas de travaux sur le ruisseau en période de fortes pluies (réduction).	Très faible	-
				Exploitation	-	-	-	Même impact qu'en situation actuelle.
	Risques sanitaires		Proximité des habitations Présence du personnel. Aucun enjeu à proximité (zone de baignade, captage d'eau)	Travaux	Les rejets d'eaux industrielles sont susceptibles d'entraîner une pollution bactériologique et aux micropolluants des masses d'eau alentours.	Mise en place de mesures de précaution lors de la phase chantier (réduction).	Très faible	/
				Exploitation		Eaux usées prétraitées sur site et traitées par la station d'épuration de Bazas (réduction). Eaux pluviales dirigées vers un bassin de régulation (et rétention d'eau d'incendie). (réduction).	Très faible	Même impact qu'en situation actuelle
Nuisances	Vibrations	Limitation des nuisances et préservation du cadre de vie des riverains	Premières habitations situées à environ 100 m	Travaux	Les vibrations en période de chantier (liées à la circulation d'engins, à la réalisation d'ouvrages et à la démolition des ouvrages existants) sont susceptibles de générer des nuisances pour les riverains les plus proches.	Travaux diurnes, uniquement les jours ouvrés (réduction).	Faible	-
				Exploitation	Le fonctionnement de l'installation n'est pas à l'origine de vibrations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage.	-	-	Même impact qu'en situation actuelle.
	Nuisances olfactives		Premières habitations situées à environ 100 m.	Travaux	Les travaux et l'extension du site ne sont susceptibles de générer des odeurs	-	-	-
				Exploitation		-	-	Même impact qu'en situation actuelle..

Thématique environnementale		Principaux enjeux	Vulnérabilité	Phase	Description des impacts potentiels avant mesures ER	Mesures ER	Impacts résiduels	Evolution par rapport à la situation actuelle
Emissions	Rejet	Pollution des eaux	Ruisseau au droit du projet	Travaux	La tenue du chantier peut générer une pollution des eaux souterraines et superficielles essentiellement lié à un risque accidentel lié à un déversement d'huiles ou d'hydrocarbures inhérent à la présence des engins.	Mise en place de mesures de précaution lors de la phase chantier (évitement, réduction). Pas de travaux sur le ruisseau en période de fortes pluies (réduction).	Très faible	-
				Exploitation	Les eaux usées générées par l'exploitation du site LDC ainsi que les eaux pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des eaux.	Eaux usées prétraitées sur site et traitées par la station d'épuration de Bazas (réduction). Eaux pluviales dirigées vers un bassin de régulation (et rétention d'eau d'incendie) (réduction). Traitement des eaux pluviales par séparateurs à d'hydrocarbures (réduction).	Nul	Même impact qu'en situation actuelle.
Paysage		Préservation du cadre de vie et du paysage	Projet implanté dans une zone industrielle Premières habitations situées à environ 100 m	Travaux	-	-	-	-
				Exploitation	L'extension du site est susceptible d'altérer le paysage.	Les nouveaux locaux seront attenants aux bâtiments existants et ne dépasseront pas les bâtiments les plus hauts du site (réduction). Plantation ripisylve le long de la dérivation du ruisseau (compensation).	Nul	Même impact qu'en situation actuelle.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sont détaillées dans les paragraphes suivants.

2 Mesures en phase conception

Les parcelles destinées à recevoir l'extension du site (F1552 et F1554) présentent pour partie les caractéristiques d'une zone humide et sont traversées par un ruisseau (code hydrographique O9411050).

En fonction de l'avancement des diagnostics écologiques et des contraintes techniques, les mesures suivantes ont été prises en phase conception afin de réduire l'impact du projet :

- Réduction de l'emprise du projet sur la zone humide de la parcelle F1552,
- Dérivation du ruisseau longeant le site actuel afin de réduire l'impact que pourrait avoir un busage sur l'écosystème aquatique ainsi que sur la dynamique d'écoulement du ruisseau.

Remarque : Un busage du ruisseau au niveau du projet s'ajouterait au busage existant de 34 mètres sous le chemin de l'Aiguillon.

Le projet a évolué selon les 4 scénarios suivants :

- **Scénario n°1** : Emprise de 2 500 m² et busage du ruisseau sur une longueur de 98 m,
- **Scénario n°2** : Emprise de 1 800 m² et busage du ruisseau sur une longueur de 98 m,
- **Scénario n°3** : Emprise de 1 800 m² et dérivation du ruisseau sur une longueur de 90 m (busage résiduel de 10 m),
- **Scénario n°4** : Emprise de 1 518 m² (dont 711 m² en zone humide) et dérivation du ruisseau sur une longueur de 90 m sans busage.

Les 4 scénarios sont présentés sur les figures des pages suivantes.

LDC Aquitaine a retenu le scénario n°4 présentant l'emprise la plus faible et une absence de busage du ruisseau.

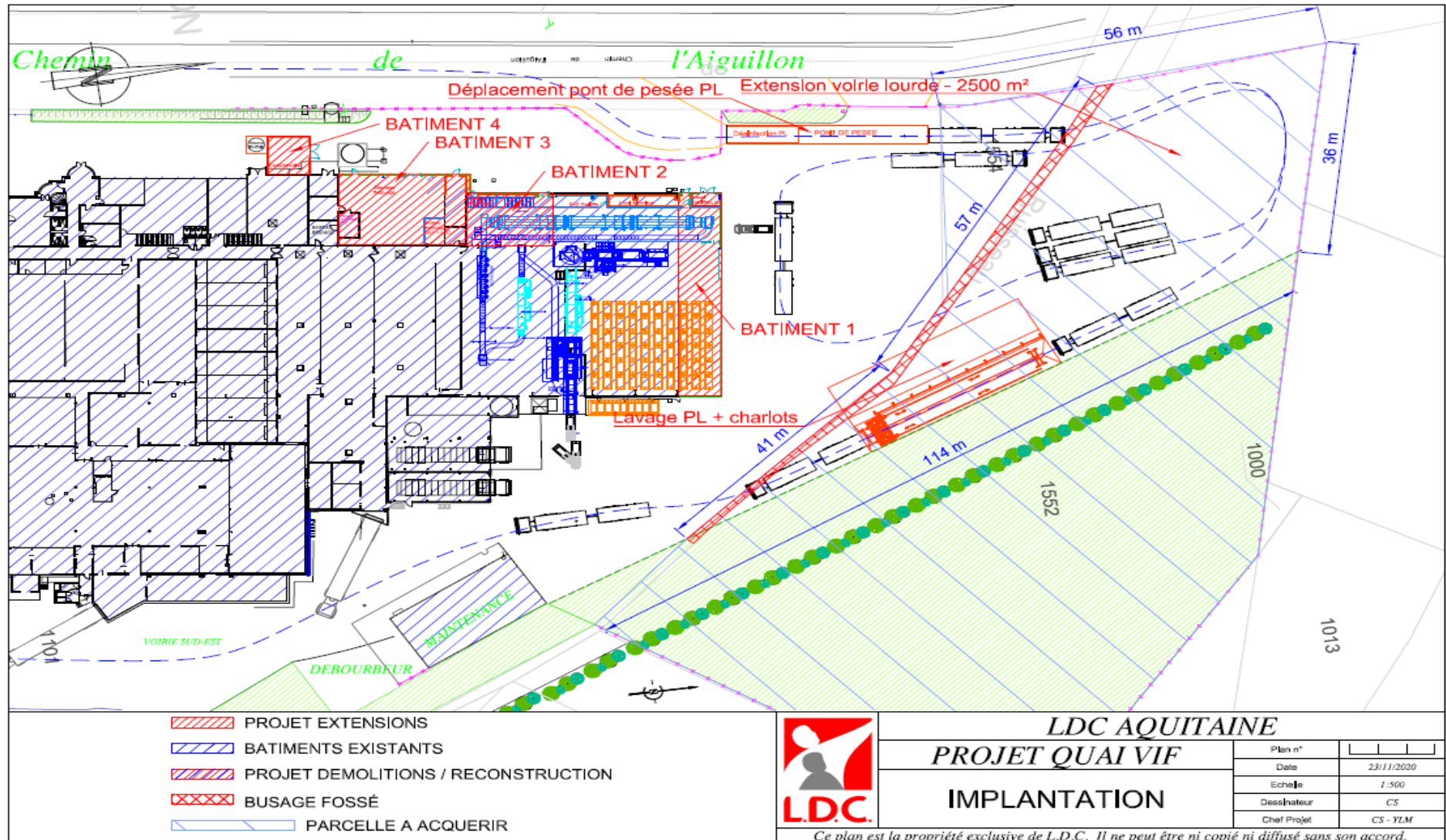
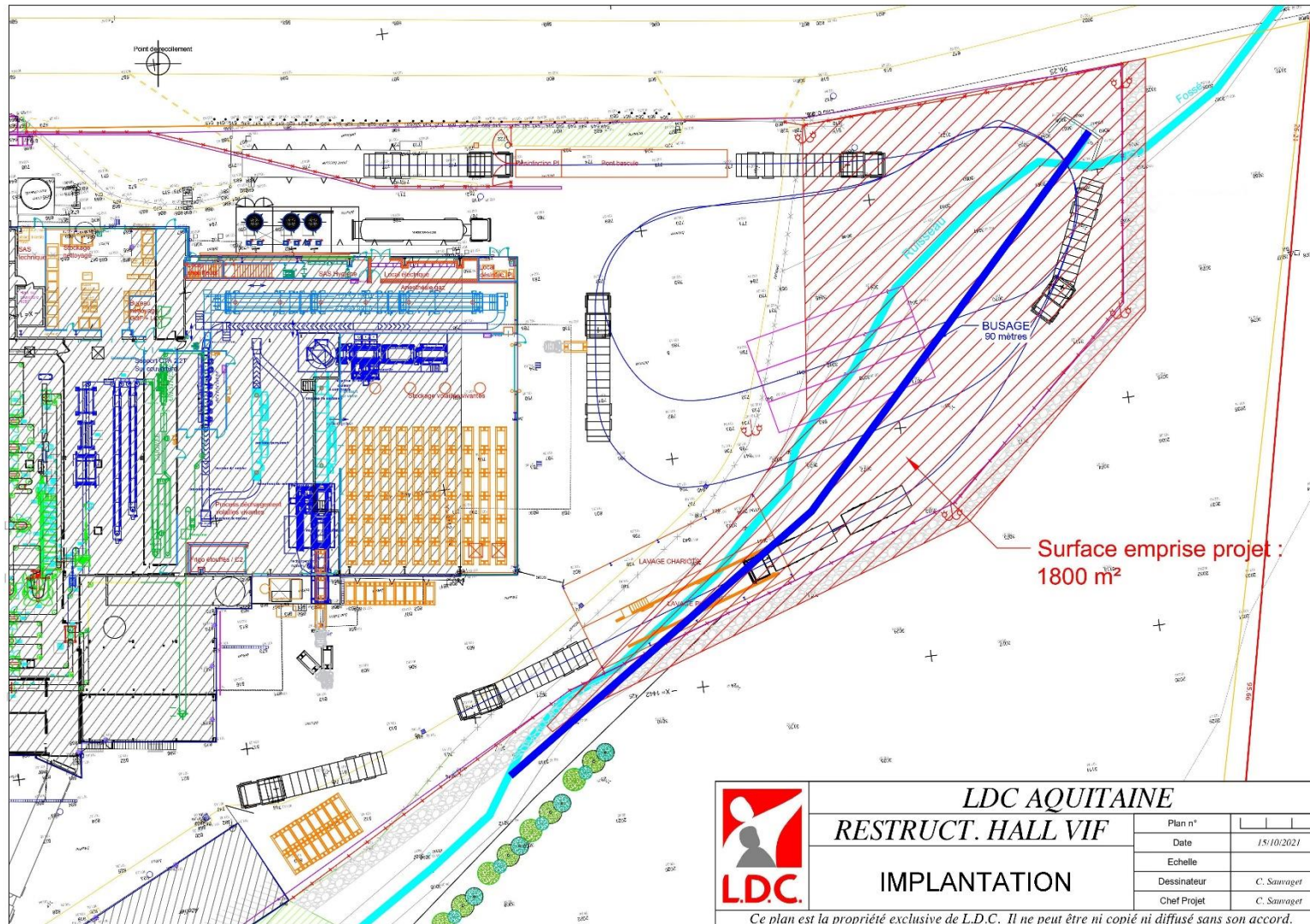


Figure 23 : Emprise du projet - Version n°1



	LDC AQUITAINE	
	RESTRUCT. HALL VIF	
	Plan n°	
	Date	15/10/2021
IMPLANTATION		Echelle
Dessinateur		C. Sauvaget
Chef Projet		C. Sauvaget
<i>Ce plan est la propriété exclusive de L.D.C. Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son accord.</i>		

Figure 24 : Emprise du projet version 2

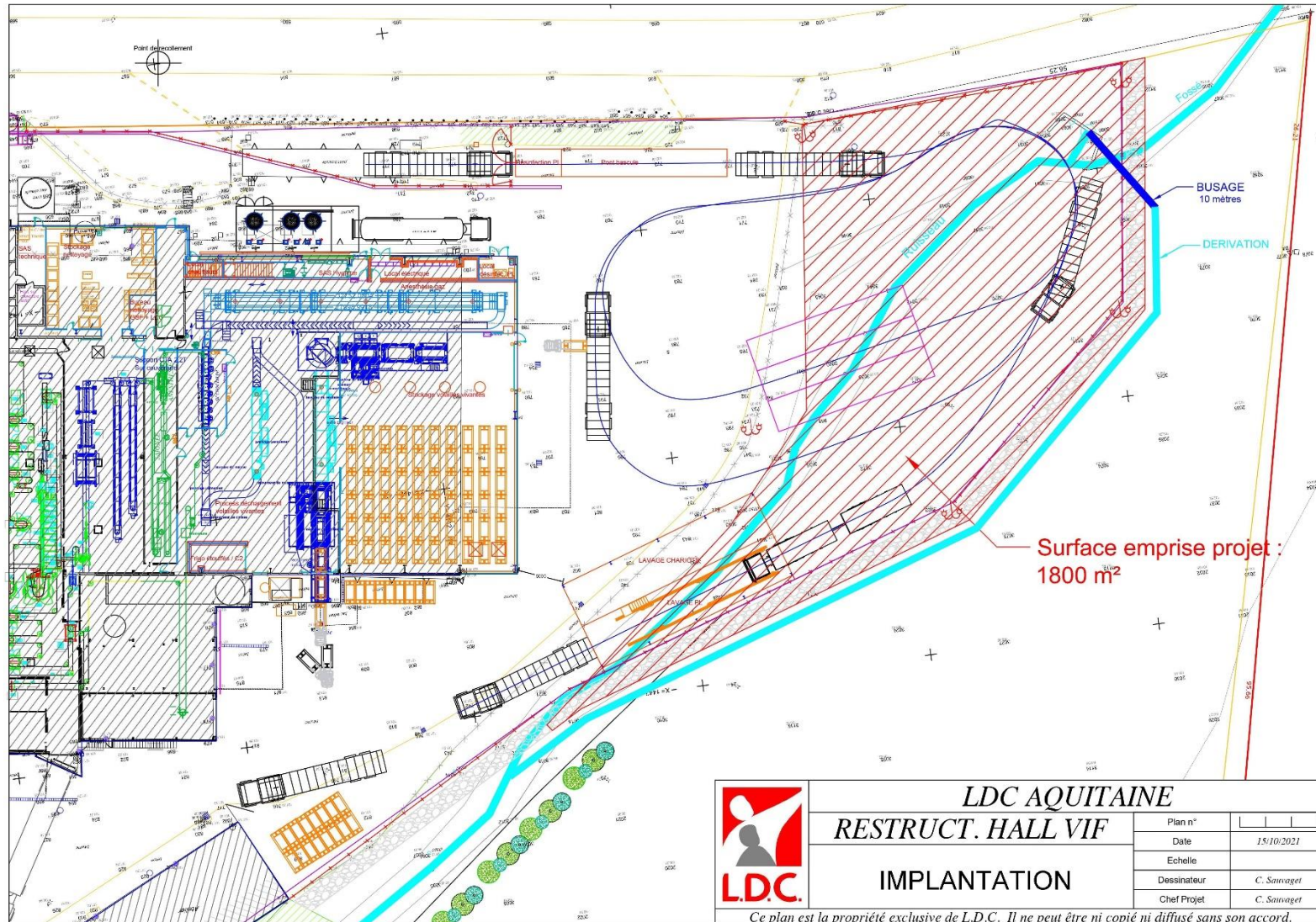
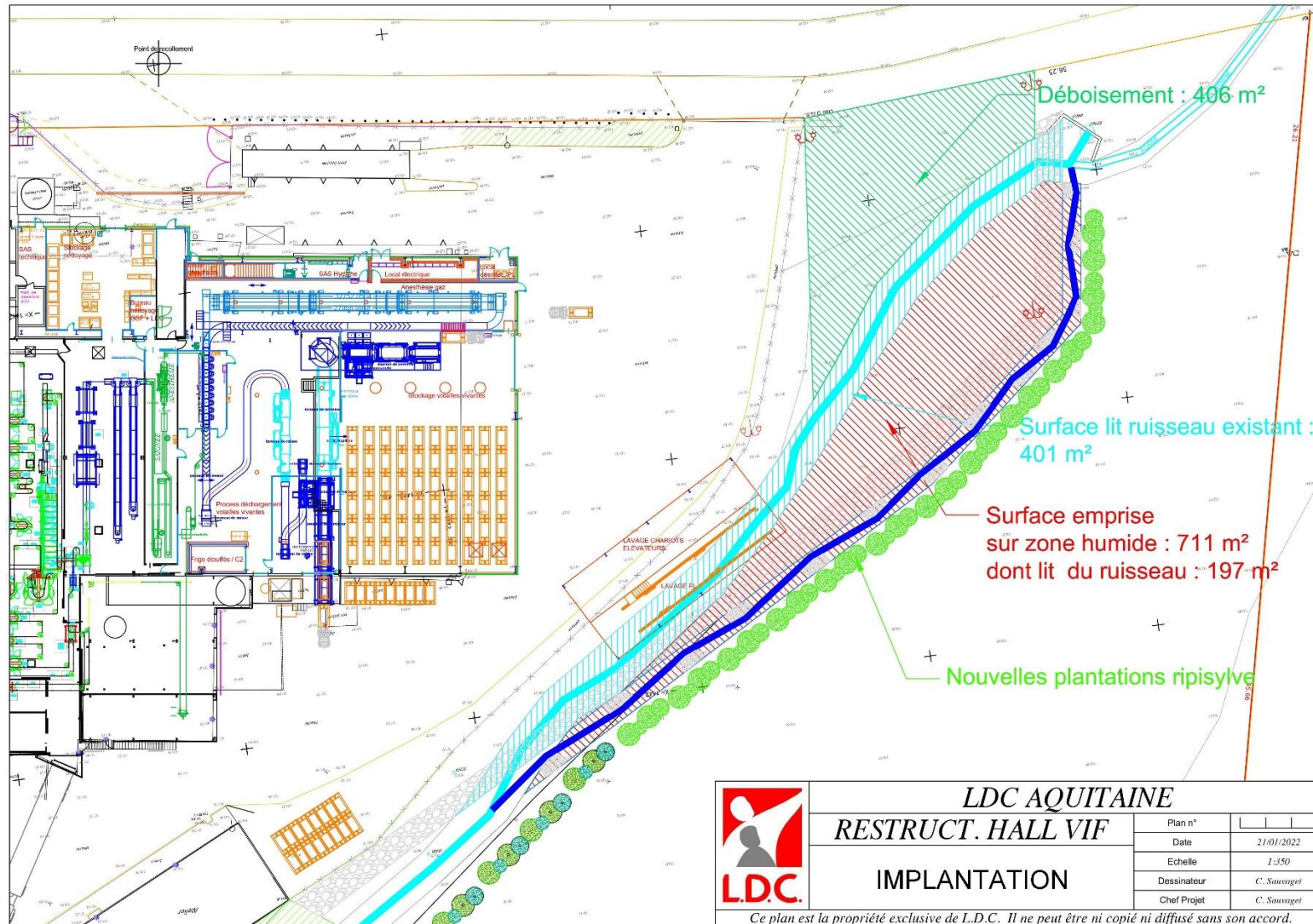


Figure 25 : Emprise du projet version 3



	LDC AQUITAINE	
	RESTRUCT. HALL VIF	
	IMPLANTATION	
	Plan n°	
	Date	21/01/2022
Echelle	1:350	
Dessinateur	C. Sauvaget	
Chef Projet	C. Sauvaget	
Ce plan est la propriété exclusive de L.D.C. Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son accord.		

Figure 26 : Emprise du projet version 4 (scénario retenu)

3 Mesures en phase travaux

Les mesures prises en phase travaux pour éviter et réduire les éventuelles incidences du projet liées à l'eau lors de la phase travaux sont détaillées dans le tableau ci-après. Celles concernant les autres domaines sont précisées dans le tableau suivant.

Les impacts potentiels de la phase travaux sur l'environnement revêtent un caractère principalement temporaire lié à la durée du chantier mais qui peuvent toutefois s'avérer permanents lors d'opérations spécifiques.

Le caractère essentiellement temporaire n'altère en rien l'importance qu'il est nécessaire d'accorder aux risques de perturbation et d'atteinte à l'environnement. La mise en place de mesures spécifiques à la phase chantier est ainsi indispensable pour se prémunir de tout risque de dégradation des milieux. Le tableau ci-après présente ces mesures.

Thématique		Synthèse des incidences sur l'environnement	Mesures prévues
Eaux souterraines	Quantité	La surface de la zone de travaux est négligeable au regard des aires d'alimentations des masses d'eau souterraine concernées. Compte tenu du caractère temporaire de la phase chantier, aucune incidence n'est à attendre sur les écoulements souterrains.	/
	Qualité	La tenue d'un chantier peut générer une certaine pollution des eaux souterraines essentiellement lié à un risque accidentel suite à un déversement d'huiles ou d'hydrocarbures inhérent à la présence des engins.	Afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et superficielles en phase travaux, LDC Aquitaine s'assurera de la mise en œuvre de quelques règles habituelles de chantier, permettant de limiter la propagation d'éventuelles pollutions émises (réduction). Ces mesures sont détaillées dans le tableau suivant.
Eaux superficielles et milieu récepteur	Quantité	Compte tenu du caractère temporaire du chantier et des surfaces réduites de celui-ci, l'installation d'une aire de chantier et les ruissellements qui pourront en découler n'auront pas d'impact significatif sur les écoulements superficiels.	Afin d'éviter toute incidence du projet lors de la phase travaux sur les écoulements superficiels, les travaux de dérivation du ruisseau ne seront pas réalisés en période de fortes pluies (évitement).
	Qualité	La tenue d'un chantier peut également générer une certaine pollution des eaux superficielle (pollution chronique, accidentelle), notamment en raison de la présence du ruisseau et de sa dérivation.	Les règles de chantier qui seront mises en place pour préserver la qualité des eaux souterraines permettront également de préserver la qualité des eaux superficielles lors de la phase travaux (réduction).
Milieux naturels, zones humides, biodiversité		Aucune zone de protection n'est recensée au niveau du projet. Toutefois, la zone destinée à accueillir les nouveaux bâtiments de la société est partiellement située en zone humide. Les nouveaux ouvrages auront donc une incidence sur les habitats et les espèces caractéristiques de la zone humide.	Ce site présente un lien avec les milieux aquatiques. Les mesures de précaution visant à préserver la qualité de l'eau qui seront mises en place lors de la phase travaux permettront de préserver les milieux aquatiques au droit du projet (évitement, réduction). On note que, comme le ruisseau sera dérivé en amont des travaux, il n'y aura pas de travaux sur les berges ou en lit mineur. (évitement).
Paysage		Les nouveaux ouvrages seront implantés à proximité des ouvrages actuels. L'extension du site comprend uniquement des aires de circulation des camions L'incidence paysagère du projet sera donc très faible	/

Tableau 10 : Synthèse des incidences du projet en phase travaux

Afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et superficielles en phase travaux, LDC Aquitaine mettra en œuvre les règles habituelles de chantier (**évitement, réduction**), permettant de limiter la propagation d'éventuelles pollutions émises. Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant.

Phase des travaux	Secteurs concernés	Impacts potentiels en phase chantier	Mesures préventives ou correctrices
Stockage des matériaux, stationnement des engins	Totalité du chantier	Ravinement, érosion, pollution par hydrocarbures, particules fines	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager une aire plane de stationnement des engins (ravitaillage, entretien léger) sur le site actuel, en retrait des zones d'infiltration préférentielle ; - Récupération des eaux de lessivage issues de ces aires de stockage par le réseau eaux pluviales du site actuel.
Assainissement provisoire du chantier	Totalité du chantier	Pollution par fines	<ul style="list-style-type: none"> - En phase chantier, le réseau d'eaux usées de la base de vie sera raccordée au réseau d'eaux usées sanitaires du site.
Circulation sur piste provisoire non revêtue	Totalité du chantier	Pollution par fines et hydrocarbures et assèchement	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage de la voirie pour limiter les envols de poussières ; - Mettre en place un plan d'urgence en cas de pollution accidentelle.
Ravitaillage en carburant des engins de chantier	Totalité du chantier	Pollution par hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les engins d'un système de remplissage rapide qui sera effectué par un professionnel de bord à bord ; - Ravitailler les engins à l'écart des zones préférentielles d'infiltration.
Gestion du risque accidentel	Totalité du chantier	Pollution hydrocarbures et produits toxiques	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir à disposition en permanence sur le chantier des bâches étanches, des produits absorbants et des kits antipollution ; - Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle.
Atelier mécanique et aires de lavage	-	Pollution par hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des véhicules hors chantier.
Stockage des hydrocarbures et des produits polluants	Localisé (à définir)	Pollution par hydrocarbures et produits toxiques	<ul style="list-style-type: none"> - Stocker les hydrocarbures et les autres produits polluants (liants, huiles usagées, peinture, adjuvants...) dans des cuves doubles parois ou équipées de bacs de rétention étanches ; - Stocker les hydrocarbures et les autres produits polluants au niveau de l'aire de stationnement.
Gestion des déchets	Totalité du chantier	Envol de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une benne et évacuer régulièrement les déchets ; - Ne pas brûler les déchets.
Lavage des engins de terrassement	Totalité du chantier	Pollutions par fines, hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire les lavages d'engins sur le chantier sans récupération ni traitement des eaux polluées ; - A l'écart des axes d'écoulement.

Tableau 11 : Mesures de précaution en phase travaux pour éviter et réduire les éventuelles incidences du chantier liées à l'eau

4 Mesures en phase exploitation

Les mesures prises en phase exploitation pour éviter et réduire (aucune compensation ne sera nécessaire) et les éventuelles incidences du projet liées à l'eau lors de la phase exploitation sont détaillées dans le tableau suivant.

Thématique		Synthèse des incidences sur l'environnement	Mesures prévues
Eaux superficielles et milieu récepteur	Quantité	<p>Le projet n'est pas de nature à modifier les activités de site, il n'y aura donc pas d'augmentation d'effluents.</p> <p>L'augmentation de surface imperméable sera à l'origine d'une augmentation d'eau de ruissellement. Ces eaux seront dirigées vers un bassin de rétention dont le débit de fuite restera inchangé.</p> <p>Le projet n'entraînera donc aucune incidence significative du débit de rejet des eaux pluviales.</p>	-
	Qualité	<p>La masse d'eau superficielle concernée par le projet présente une pression significative liée aux rejets de stations d'épurations industrielles. Or dans le cadre de la société LDC Aquitaine, les eaux usées subissent un prétraitement avant d'être envoyées dans le réseaux d'assainissement collectif de Bazas.</p> <p>Les nouveaux locaux sont destinés à accueillir les locaux sociaux ainsi que le stockage des produits de nettoyage. Le projet n'est donc pas à l'origine de pollution supplémentaire.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, l'augmentation de la surface imperméabilisée entraînera une augmentation de la quantité d'eaux pluviales. Ces eaux pluviales seront dirigées vers le bassin de rétention dont le débit de fuite ne sera pas modifié.</p> <p>En cas de déversement accidentel sur la voirie ou d'incendie, la pollution sera retenue dans le bassin de rétention par fermeture de la vanne d'isolement</p> <p>Le projet ne sera pas à l'origine d'incidences supplémentaires sur la qualité des eaux.</p>	Surveillance de la qualité du rejet au milieu naturel (eaux pluviales) et dans le réseau d'eaux usées communales (eaux usées prétraitées)
Eaux souterraines	Quantité	Etant donné la faible surface des aménagements et au regard des surfaces des masses d'eau souterraines concernées, l'aménagement des nouveaux ouvrages n'aura aucune incidence sur les écoulements souterrains.	-
	Qualité	<p>Les eaux souterraines au niveau des nouveaux ouvrages de la société LDC Aquitaine ne fait pas état de pollution d'origine industrielle</p> <p>Les nouveaux ouvrages n'auront donc pas d'incidence sur la qualité des eaux souterraines.</p> <p>De plus, ils ne seront pas situés au sein d'un périmètre de protection de captage.</p>	-

Tableau 12 : Synthèse des incidences du projet en phase exploitation

ANNEXE 10 : Classement du site

1 ICPE

Le projet de la société LDC AQUITAINE consiste à agrandir le hall de réception des volailles vivantes, entraînant l'agrandissement des locaux sociaux et du stockage de produits de nettoyage.

Ces travaux ne modifient pas les activités du site, ni le volume traité autorisé par l'arrêté préfectoral. Le classement ICPE ne sera pas modifié par le projet.

Tableau 13 : Classement du site au titre des ICPE

Rubrique	Intitulé	Activité LDC AQUITAINE	Régime de classement
2210	<p>Abattage d'animaux, à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3641. La masse des animaux abattus, exprimée en carcasses étant en activité de pointe :</p> <p>1. Supérieure à 5 t/j pour les installations autres que celles classées au titre du 3 ⇒ Autorisation</p> <p>2. Supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 5 t/j pour les installations autres que celles classées au titre du 3 ⇒ Déclaration</p> <p>3. Supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 30 t/j dans les installations mobiles lorsque les effluents sont collectés, confinés et éliminés hors site ⇒ Déclaration</p>	<p>Tonnage maximal :</p> <p>85 tonnes / jour</p>	Autorisation
3641	<p>Exploitation d'abattoirs avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour ⇒ Autorisation</p>	90 tonnes / jour	Autorisation
2221	<p>Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras et des activités classées par ailleurs.</p> <p>La quantité de produits entrant étant :</p> <p>1° Supérieure à 4 t/j ⇒ Enregistrement</p> <p>2° Supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 4 t/j ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Production maximale :</p> <p>60 tonnes / jour</p>	Enregistrement
2910-A	<p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes.</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse. Telle que définie au a ou au b (i) ou au b(iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW ⇒ Enregistrement</p> <p>2° Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Puissance totale :</p> <p>1 575 kW</p>	Déclaration avec contrôle

Rubrique	Intitulé	Activité LDC AQUITAINE	Régime de classement
2921-1	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle, ou récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère (installations de) :</p> <p>1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle :</p> <p>a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW ⇒ Enregistrement</p> <p>b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW ⇒ Déclaration avec contrôle</p> <p>2. Installations de récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Puissance totale :</p> <p>1 900 kW</p> <p>(2 x 950 kW)</p>	Déclaration avec contrôle
4735-1	<p>Ammoniac.</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1° Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1,5 t ⇒ Autorisation</p> <p>b) Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1,5 t ⇒ Déclaration avec contrôle</p> <p>2° Pour les récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 50 kg :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 5 t ⇒ Autorisation</p> <p>b) Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 5 t ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Poids maximal :</p> <p>650 kg</p>	Déclaration avec contrôle
2662	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1° Supérieur ou égal à 1 000 m³ ⇒ Enregistrement</p> <p>2° Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ ⇒ Déclaration</p>	<p>Stockage maximal :</p> <p>300 m³</p>	Déclaration
1185-2a	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n°1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg ⇒ Déclaration avec contrôle</p> <p>b) Équipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg ⇒ Déclaration</p>	<p>Stockage : 37 kg</p>	Non classé

Rubrique	Intitulé	Activité LDC AQUITAINE	Régime de classement
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>1° Supérieur à 20 000 m³ ⇒ Enregistrement</p> <p>2° Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Volume annuel distribué</p> <p>< 100 m³</p>	Non classé
1510	<p>Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.</p> <p>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :</p> <p>1° Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement → A</p> <p>2° Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 900 000 m³ ⇒ Autorisation</p> <p>b) Supérieure ou égale à 50 000 m³ mais inférieure à 900 000 m³ ⇒ Enregistrement</p> <p>c) Supérieure ou égale à 5 000 m³ mais inférieure à 50 000 m³ ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Produits combustibles :</p> <p>< 500 tonnes</p>	Non classé
1511	<p>Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieur ou égal à 150 000 m³ ⇒ Autorisation</p> <p>2. Supérieur ou égal à 50 000 m³, mais inférieur à 150 000 m³ ⇒ Enregistrement</p> <p>3. Supérieur ou égal à 5 000 m³, mais inférieur à 50 000 m³ ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Volume total :</p> <p>500 m³</p>	Non classé
1530	<p>Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 et des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1° Supérieur à 20 000 m³ ⇒ Enregistrement</p> <p>2° Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ ⇒ Déclaration avec contrôle</p>	<p>Volume total :</p> <p>500 m³</p>	Non classé

Rubrique	Intitulé	Activité LDC AQUITAINE	Régime de classement
2925	<p>Ateliers de charge d'accumulateurs</p> <p>1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW ⇒ Déclaration</p> <p>2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/ UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs ⇒ Déclaration</p> <p>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</p>	Puissance installée : 10 kW	Non classé
3642-1	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :</p> <p>1. Uniquement de matières premières animales (autre que le lait exclusivement), avec une capacité de production supérieure à 75 t de produits finis par jour ⇒ Autorisation</p>	Production : < 75 tonnes	Non classé
4734-1	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas, kérosènes, gazoles, fioul lourd, carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <p>1° Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Supérieure ou égale à 2 500 t ⇒ Autorisation b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t ⇒ Enregistrement c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total ⇒ Déclaration avec contrôle 	Stockage < 50 tonnes	Non classé

2 IOTA

Le tableau suivant présente les caractéristiques du projet classables au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (rubriques I.O.T.A. : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau, article R214-1 du code de l'environnement)

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Tableau 14 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau

Rubrique	Intitulé	Volume des activités du projet	Régime de classement
Rejets			
2.1.5.0.	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 ha ⇒ Autorisation</p> <p>2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha ⇒ Déclaration</p>	<p align="center">Surface imperméabilisée s'ajoutant au site existant :</p> <p align="center">< 20 ha</p>	Déclaration
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique			
3.1.2.0	<p>Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :</p> <p>1. Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ⇒ Autorisation</p> <p>2. Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m ⇒ Déclaration</p>	<p>Dérivation du ruisseau sur une longueur de 90 m</p>	Déclaration
3.1.4.0	<p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :</p> <p>1. Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ⇒ Autorisation</p> <p>2. Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m ⇒ Déclaration</p>	<p>Empierrement de berge en rive droite du ruisseau dérivé :</p> <p>Longueur de berge consolidée : 105 m</p>	Déclaration
3.1.5.0	<p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :</p> <p>1. Destruction de plus de 200 m² de frayères ⇒ Autorisation</p> <p>2. Dans les autres cas ⇒ Déclaration</p>	<p>Absence de zone de frayères dans le ruisseau</p>	Déclaration
3.3.1.0	<p>Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 ha ⇒ A</p> <p>2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha ⇒ D</p>	<p>Extension du site LDC Aquitaine sur la parcelle F1552 :</p> <p align="center">711 m²</p>	Non classé